

LETTRE OUVERTE ADRESSEE A SON EXCELLENCE L'AMBASSADEUR JEAN  
MICHEL MARLAUD PAR LE GENERAL AUGUSTIN NDINDILYIMANA  
ANCIEN MINISTRE RWANDAIS

Le 30 mai 2023

Objet : le génocide rwandais « *secrets d'histoire* »

Référence : le livre « *Dire l'indicible* »

Mémoire d'un Ambassadeur de France au Rwanda 1993 -1994

Edition : L'Harmattan 2022

**INTRODUCTION par Alain DE BROUWER**

Chef de division honoraire au Parlement européen - Groupe PPE

Ancien Conseiller politique à l'IDC chargé de l'Afrique

La lettre du Général Major Augustin Nindiliyimana nous rappelle non seulement cette partie de l'histoire sombre et douloureuse du Rwanda, mais aussi de celle de l'histoire belge. Le 06 avril 1994, le Président rwandais et Burundais et leurs suites perdaient la vie dans un attentat aérien et le lendemain les casques bleus belges étaient assassinés. Le pays sombra dans les violences sans précédents.

À l'IDC, nous avons eu l'opportunité d'être impliqué dans la vie de ce pays particulièrement pendant la période de mutation politique vers la démocratisation. Nous sommes témoins des difficultés et des efforts menés de toute part pour ramener la paix dans ce pays. Sachant d'où l'on venait pour arriver à une solution politique mettant fin au conflit atavique de pouvoir entre les Hutu et les Tutsi, nous étions choqués par cet éclatement de l'œuvre réalisée par un travail de longue haleine par des pays comme la France, les organisations Internationales comme l'ONU et les pays les plus soucieux de la paix dans la région des Grands Lacs.

Les recherches sur ces événements tragiques ont été menées au niveau des commissions nationales et internationales. Nous avons apporté notre contribution au niveau du Sénat belge qui cherchait à expliquer surtout les circonstances exactes de la mort des casques bleus belges.

Malgré tous ces efforts, il subsiste encore beaucoup de zones d'ombres et il y a une volonté spécialement du pouvoir de Kigali d'enfermer la vérité. Là encore, disposant d'informations documentées sur les événements et sur le rôle de certains responsables pour lesquels nous avons témoigné devant le TPIR.

Le général Ndingilijimana non seulement a vécu les événements, mais a aussi expérimenté cette démarche de la chasse à l'homme pouvant contredire l'histoire écrite par le vainqueur. Son travail permet d'entrer dans les mécanismes de destruction des Accords de paix et ce à partir des éléments fournis notamment par l'Ambassadeur Marlaud. La libération de la parole sur des sujets sensibles mais examinés avec perspicacité transparait dans les 10 points de ce présent sommaire :

1. Aucune implication de la France dans le génocide rwandais.
2. Alertes et rôle de la MINUAR.
3. Les infiltrations du FPR : cause de l'indicible.
  - a) - *Infiltration à l'intérieur du pays : stratégie de guérilla et de guerre psychologique.*
  - b) - *L'infiltration de la MINUAR.*
4. Blocage de la mise en place des institutions de transition : le Général Dallaire avec le FPR contre la solution de compromis politique.
5. Dans la nuit du 6 au 7 avril, le Général Dallaire fut associé à la gestion de la crise, mais il adopte un autre plan !
6. Qui a fait échouer la réunion de la dernière chance qui aurait sauvé les accords de paix?
7. La victoire du FPR était garantie : une victoire à tout prix.
8. L'attentat : aucun témoin ne doit survivre.
9. Un génocide reconnu avant l'enquête.
10. En guise de conclusion : demande d'une justice pour toutes les victimes.

Le Général Augustin Ndindiliyimana se bat pour que la vérité soit mise en lumière et que justice soit faite. Nous aussi souscrivons à cette démarche car sans la vérité, il ne peut y avoir ni justice ni réconciliation véritable.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Augustin Ndindiliyimana', written in a cursive style. The signature is positioned in the upper left quadrant of the page.



LETTRE OUVERTE ADRESSEE A SON EXCELLENCE L'AMBASSADEUR JEAN MICHEL MARLAUD PAR LE GENERAL MAJOR AUGUSTIN NDINDILYIMANA

Le 30 mai 2023

**Objet : Le génocide rwandais « secrets d'histoire »**

Référence : le livre « *Dire l'indicible* »

Mémoire d'un Ambassadeur de France au Rwanda 1993-1994

Edition : L'Harmattan 2022.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre livre particulièrement sur le rôle de la France pour amener les Rwandais à la solution pacifique du conflit armé ainsi que votre volonté de sauver les accords de paix après l'attentat. Vous avez recueilli des informations et fait des analyses sur des problèmes qui ont conduit à l'indicible. Mon souhait est que mes observations sur votre livre puissent susciter chez vos lecteurs et pour vous-même, l'intérêt pour le décryptage des secrets qui entourent la tragédie rwandaise.

D'emblée, je ne nie pas la mort des Tutsi et je ne cherche pas à me défendre sur ce que vous avez écrit à mon sujet. Vous êtes un de ces acteurs de premier rang parmi lesquels je compte le Général Dallaire et le Colonel Luc Marchal mes co-acteurs. Le premier est connu surtout pour son livre « *J'ai serré la main du diable* » et le second pour « *La descente aux enfers* ». Vous pourrez y lire leur témoignage sur le rôle que j'ai joué dans le cadre de la sécurité. En plus de ce qu'ils ont écrit, ils ont aussi témoigné devant le TPIR, le premier en qualité de témoin de l'accusation et l'autre de la défense. Tous deux ont présenté des témoignages véritables et vérifiables comme nous allons le voir.

À travers cette lettre, ma démarche n'est pas de juger qui que ce soit. Je fais un témoignage pour nous Rwandais d'abord qui avons sur nos épaules le lourd fardeau de la partie sombre de notre histoire. J'essaie de discerner la vérité sur les causes de l'indicible et sur les responsabilités cachées et ceci dans l'espoir que les générations futures comprendront le mal qu'il faut combattre à savoir la lutte criminelle pour le pouvoir, et elles pourront s'imprégner des valeurs de respect de la vie.

Je partage sans restriction votre souci de défendre votre pays qui n'a, effectivement, aucune complicité dans le génocide rwandais. Jusqu'alors, j'étais offusqué de voir tant de mensonges proférés à l'égard de la France sans qu'il me soit possible de trouver des personnes en mesure

de prendre une position conforme à la réalité. Au TPIR, mes coaccusés avaient des avocats français que le Procureur ne cessait de tacler sur l'implication de la France dans le génocide sans qu'ils réagissent. Lors d'un entretien avec eux je leur ai demandé comment ils pourraient nous défendre s'ils n'étaient pas capables de défendre leur propre pays. Dans la suite, ils ont plié bagages et quitté nos procès les uns après les autres. J'ai pensé que la France était probablement impliquée d'une manière que j'ignorais et que donc ils ne nous croyaient pas. Cela me rappelait le cas de votre ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner quand il est venu au Rwanda au mois de mai 94 en pleine guerre. Il est allé à Gitarama s'entretenir avec les membres du gouvernement intérimaire. Sur le trajet du retour, tard le soir, le FPR tira sur le cortège à hauteur du mont Jali. L'escorte le protégea mais ensuite, votre ministre fit des déclarations accablantes accusant les FAR d'avoir tiré sur lui. Nous avons eu beau lui expliquer que c'était le FPR, il n'a pas voulu nous croire.

Dans votre livre vous témoignez en connaissance de cause des mensonges dont on peut être victime dans le dossier sur le génocide rwandais. Sur ce sujet, je peux en dire plus. Vous êtes aussi un de ceux qui sont intervenus pour qualifier les événements de génocide avant les enquêtes. Vous parlez de la persécution des Tutsi : Personnellement je n'ai pas connu cette situation dans mon milieu familial ni à travers mon parcours scolaire et professionnel. Par contre, je peux témoigner des situations de luttes des réfugiés Tutsi pour reprendre le pouvoir perdu en 1959. Ces luttes étaient accompagnées d'une demande auprès de l'ONU d'une reconnaissance d'un génocide. Ce fut le cas lors des attaques de 1964 et 1967 mais les enquêtes de l'ONU ne concluaient pas sur l'existence de ce crime dans ces conflits. En revanche, des Tutsi dans certaines écoles ont fait objet d'exaction dans les troubles qui ont précédé le coup d'état de 1973. Les instigateurs et certains assaillants ont rejoint le FPR<sup>1</sup>. En 1993, alors que les négociations étaient très avancées, le FPR reprit les hostilités comptant sur les associations de défense des droits de l'homme qui déjà avaient pointé du doigt le régime, et il clama qu'il y avait eu génocide. Encore une fois la commission internationale d'enquête trouva qu'il n'y avait pas d'éléments de preuves de génocide dans toutes les régions du pays. Comme le FPR, vous affirmez cependant qu'il y a eu génocide au Bugesera sans fournir des preuves.

Notre ministre de la Défense James Gasana apporta quelques précisions concernant le télégramme du FPR demandant cette reconnaissance de génocide en 1993. Il écrit « *L'objectif de la nouvelle offensive du FPR était donc d'atteindre Kigali et prendre le pouvoir. Il comptait sur l'abandon de Habyarimana par la communauté internationale, car il a fait coïncider son attaque avec la sortie du rapport de la commission internationale d'enquête déjà citée. Il s'attendait à ce que cette commission conclut sur le génocide des Bagogwe, ce qui aurait alors donné une justification morale à sa prise de pouvoir et permis de faire couper tout appui diplomatique et militaire au gouvernement* ». <sup>2</sup>

Directement après l'attentat du 6 avril 1994, avec des appuis divers, le FPR mit en marche sa machine de guerre « killing machine » ; Il obtint la victoire militaire et la reconnaissance du

<sup>1</sup> Les chefs des services de renseignement le Colonel Kanyarengwe et le Major Lizinde étaient les principaux organisateurs et Pasteur Bizimungu un des assaillants les plus remarquables.

<sup>2</sup> Livre de Gasana James : « Du parti-État à l'État-garnison » p. 183

génocide. A travers cette tragédie, je voudrais partager mon expérience, relever quelques non-dits et des mensonges: les secrets d'histoire.

### 1. Aucune implication de la France dans le génocide rwandais.

Monsieur l'Ambassadeur vous affirmez, preuves à l'appui, que la France n'a aucune implication dans ce qui lui est reproché, mais qu'elle a œuvré pour la paix et passa le flambeau à la Force de l'ONU. Vous mettez à mal le rapport dit Duclert et vous n'êtes pas le seul. Votre collègue, l'Ambassadeur de Belgique Johan Swinnen écrit *« le professeur Duclert, tourne en dérision le sérieux scientifique qu'il est censé incarner. Des soi-disant axiomes consacrant l'absence d'antagonisme ethnique dans la société rwandaise traditionnelle, des définitions non étayées telles que la "dictature raciste d'Habyarimana", et enfin le quitus impeccable accordé au FPR, sont tous considérés comme des acquis indiscutables. Le président de la République française aurait tort de se vanter de ce rapport et de s'en inspirer pour la conduite de sa diplomatie rwandaise. De même, je crains que le nombre étonnamment élevé de journalistes, d'universitaires et d'hommes politiques français qui rejoignent aveuglément le chœur de la propagande à Kigali, ne se rendent pas compte qu'ils mettent leur propre crédibilité en jeu »*<sup>3</sup>.

Un groupe d'intellectuels rwandais qui ont vécu les événements jugent ce rapport Duclert complaisant, partial et politiquement orienté<sup>4</sup>. Ma position sur la non- implication de la France est celle partagée par plusieurs acteurs dont les prisonniers du TPIR qui l'ont fait savoir au Président du Conseil de sécurité de l'ONU par leur lettre très documentée intitulée : « Réaction contre le rapport du gouvernement rwandais accusant l'État français d'être impliqué dans le génocide »<sup>5</sup>.

Je suis conscient qu'il n'est pas facile de se défendre contre les mensonges, au point qu'on peut même avoir peur de dire certaines vérités. La France non seulement a conduit aux accords de paix, mais a aussi contribué à une meilleure intégration des Forces. Elle a activement participé à la formation des gendarmes et des militaires favorisant ainsi l'intégration d'éléments jeunes de qualité. Mais les menteurs, comme vous en connaissez, accusent la France d'avoir formé des Interahamwe. Ce qui est totalement faux.

En mars 1994, j'ai rencontré à l'Elysée, le Général Jean-Pierre HUCHON, un des responsables de la Mission militaire de coopération à Paris, je lui ai demandé si la France ne pouvait pas intervenir pour que le blocage dans la mise en place des Institutions de transition soit levé, puisque Habyarimana était tenu pour responsable de ce blocage. Le Général me posa une question à laquelle il donna lui-même la réponse. La question était la suivante : *« En tant que militaire, si tu es bloqué à l'avant, à l'arrière et sur les côtés qu'est-ce qui te reste à faire » ?*

Il répondit : *« Il te reste à sauter »*. J'ai compris que la France n'avait plus les mêmes relations avec Habyarimana comme auparavant. En ce qui nous concerne, vous et moi, laissons parler

<sup>3</sup> Le génocide rwandais 27 ans après : À quand le dévoilement de la vérité ? Note de l'Ambassadeur de Belgique Johan Swinnen sur son livre " Rwanda, mijn verhaal " (Polis-Pelckmans, 2016)

<sup>4</sup>Réflexion de Messieurs Nkiko et Mpatwenumugabo et d'autres qui tout en ne ménageant pas le régime Habyarimana jugent ainsi le rapport Duclert dans une analyse faite à Paris le 24/05/2021.

<sup>5</sup>Réaction transmise au Président du Conseil de sécurité de l'ONU par les détenus du TPIR à Arusha le 06 octobre 2008.

ceux qui ont vécu, l'histoire des années antérieures à votre arrivée au Rwanda pour ne pas nous embourber dans les problèmes d'avant la solution aux conflits. Parlons de ce qui nous concerne dans notre parcours commun.

## 2. Alertes et rôle de la MINUAR.

Vous reconnaissez Monsieur l'Ambassadeur, l'existence des problèmes de troubles et d'insécurité mais qui ne présageaient pas qu'un génocide soit possible.

Vous laissez aussi entendre qu'à propos de certains événements on n'avait pas assez d'informations ou que leur interprétation n'était pas sûre. Vous saviez pourtant que j'avais un conseiller français le colonel Francis Damy à l'état-major de la Gendarmerie et le colonel Robardey responsable du Centre de Recherche Criminel et de Documentation (CRCDD)<sup>6</sup>.

Ces officiers français ne manquaient certainement pas, quand ils étaient requis, d'informer l'attaché de défense auprès de l'Ambassadeur de France des résultats des enquêtes. Vous n'êtes certainement pas du même avis que le Général français Jean Varret qui accusa ainsi ses compatriotes : « Lors de son audition par la MIP<sup>7</sup>, il a affirmé qu'il avait eu le sentiment que le travail des gendarmes français à la CRCDD devait servir à fichier les Tutsi ».

Le rapport du gouvernement rwandais dénommé « Rapport Mutsinzi » impliquant la France, révèle qu'il y avait un conflit entre cet officier et son compatriote le Colonel Robardey. « Les gendarmes français attachés à la CRCDD ont introduit l'informatisation des banques de données du service, en particulier du fichier des personnes à rechercher et à surveiller (PRAS). Le 14 octobre 1992, le colonel Robardey écrivait au chef d'état-major de la gendarmerie nationale, le colonel Augustin Ndingiliyimana, l'informant que le PRAS était prêt à fonctionner, et qu'il n'attendait que son accord pour le rendre opérationnel. Le Général Jean Varret, chef de la Mission militaire de coopération d'octobre 1990 à avril 1993, avait été l'initiateur du projet de coopération française au CRCDD »<sup>8</sup>.

Les rapports du CRCDD dirigé par le Colonel Robardey existent. Hormis les cas de banditisme, les autres actes terroristes identifiés (70% des cas d'attaques avec grenades et mines) étaient perpétrés ou commandités par le FPR. L'examen de la situation sécuritaire par le procureur de Kigali, le préfet, les bourgmestres et le commandant du groupement de gendarmerie en date du 4 mars 1994, comme je l'ai expliqué dans ma lettre au Premier ministre belge Alexander De Croo, était la réalité connue des hommes de terrain<sup>9</sup>. Les enquêtes menées au niveau du TPIR ont révélé par contre que les informations bouleversantes données au Général Dallaire provenaient des infiltrés du FPR au sein des Interahamwe et étaient plutôt de l'intox ou sont des documents fabriqués<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> Il s'agit d'une ancienne unité dénommée « Fichier Central » qui fut réorganisé, modernisé et mis en œuvre par les gendarmes-coopérants français.

<sup>7</sup> La MIP ou « Mission d'Information Parlementaire » sur les opérations menées par la France au Rwanda entre 1990 et 1994.

<sup>8</sup> Les éléments de preuves sur les mensonges de cet officier ont été fournis dans les réactions au Rapport du Comité indépendant d'experts chargé d'enquêter sur l'attentat : « Rapport dit Mutsinzi » du 20 avril 2009. Ce Général Varret m'est inconnu et son compatriote conseiller du Chef d'Etat-major de la gendarmerie à l'époque par qui passaient les demandes adressées à la France trouve ce Général oublieux ou alors malintentionné.

<sup>9</sup> Ma lettre ouverte au Premier ministre belge Alexander De Croo 29 mars 2021.

<sup>10</sup> Le fax du 11 janvier du Général Dallaire n'existe pas dans les archives de l'ONU. Un plus ou moins semblable a été confectionné par le Colonel britannique Connaughton. Mr Ralph Zacklin legal council à l'ONU fait les mêmes observations par sa lettre du 11 août 2004. Voir Exhibit D67 A et D 67B sur les deux Fax.

Les missions de la MINUAR lui étaient bien connues et si elle n'est pas intervenue, ce n'est pas parce qu'elle n'avait pas les moyens mais parce qu'il lui fut interdit de le faire ou qu'elle se refusait d'agir. C'est sur une interdiction de New York qu'il n'y a pas eu de fouilles aux endroits où des armes étaient cachées. Pour sûr ces armes n'étaient pas destinées aux Interahamwe. Vous reconnaissez que les Interahamwe n'avaient pas d'armes sophistiquées. En outre, si les armes avaient appartenu au MRND, le 2 février était l'occasion de prendre les dirigeants de ce parti en flagrant délit.

En effet, en date du 2 février les ministres, les autorités administratives, judiciaires et militaires à Kigali invitèrent le Général Dallaire à une réunion pour lui demander de faire plus d'effort pour rechercher les armes détenues illégalement. Le Général Dallaire en informa son chef à New York en date du 3 février 1994 : « *Meeting Mininter, Minadef, Minijust, Préfet, Hauts fonctionnaires, bourgmestres, Conseillers requested to collect illegal arms and control of RPF soldiers.*

*Minister of Defense and the interior requested the Gendarmerie supported by UNAMIR resources commence operations to collect illegal arms and ammunitions*». <sup>11</sup> Les opérations de fouilles ne furent pas faites. Le Colonel Marchal en témoigne avec amertume ainsi : « *Dans un plaidoyer, de nombreux responsables communaux expriment le sentiment d'être laissé-pour-compte du processus de paix et réclament de la Minuar une attitude plus active dans la recherche des armes illégales. En écho à cet appel au secours des Rwandais, New York confirme une fois de plus son refus d'avaliser toute opération visant à s'emparer de caches d'armes* ». <sup>12</sup>

En mars 1994, le Général Dallaire écrivait au Général Baril à New York qu'il n'a pas encore procédé à la recherche des armes.

*"The deterrent operations such as arms recovery will be initiated when political imperatives are met and also when all coordination and initiative between Uncivpol and Gendarmerie are finalized. We hope to have this situation clarified in very near future*». <sup>13</sup>

Ceci laisse comprendre qu'il s'agissait de problèmes de mise en place des institutions de transition et des caches d'armes du FPR dans la zone démilitarisée. Les rapports ci-après sont clairs à ce sujet.

« *Week sitrep N° 13 du 04 au 10 janvier 1994: This week was also the second week of the establishment of the KWSA...several weapons and ammunition have been confiscated*".

-DMZ: *Is preparing offensive actions against know arms caches*»

« *Week sitrep N° 14 du 11 au 17 janvier 1994 :*

- *"HQs: The joint committee was a great success the chiefs of staff of RGF (FAR), gendarmerie and RPF (FPR) all attended and we agreed on the terms of reference on the working group*

- *Kigali secteur: Concentrate on ensuring KWSA and gathering info regarding armed political militia and suspicious area to prevent escalator of tense.*

---

Dans son livre « Les casques bleus au Rwanda », le Professeur Jacques Castonguay présente l'extrait des incidents de Décembre 1993 à Mars 1994 du Quartier Général de la Force. Les cas relevés donnent une idée proche de la réalité.

<sup>11</sup> Outgoing cable from Dallaire to Baril 3 fév 1994

<sup>12</sup> Livre du Colonel Luc Marchal « descente aux enfers » p 194

<sup>13</sup> Outgoing code cable from Dallaire to Baril 8 March 1994. UNCIVPOL (L'Unité de la Police civile de l'ONU)

*DMZ: Is prepared offensive action against known caches ...»<sup>14</sup>.*

Les renseignements fournis par le lieutenant Nees de la MINUAR, n'étaient pas des rumeurs : Cet officier avait écrit en janvier que : « *Rumours are growing in Kigali that the RPR have already arrived in Kigali with 3.000 personnel, including 600 officially in CND. In the North there are also 15.000 FPR military awaiting a sign to carry out a coup from Kigali. This explains their patience and their passive attitude towards the institution of a government* » ”

Il devait en être de même des missiles dont parle l'attaché de défense le Colonel Bernard Cussac quand il posait la question au Colonel Luc Marchal : « *Avez-vous la certitude que le FPR ne camoufle pas des missiles sol-air au CND* »<sup>15</sup>?

C'est dans cette situation des armes cachées et des armes qui seront données que le FPR affichera sa supériorité sur les FAR que vous affirmez ainsi : « *le déséquilibre des forces entre les FAR et le FPR était tel que les militaires ne se lanceraient pas dans une escalade non seulement criminelle mais aussi suicidaire pour eux tant il semblait évident qu'ils ne seraient pas capables de résister au Front patriotique* ». <sup>16</sup>

Le plan du FPR était connu des services américains qui dans leurs documents déclassifiés, font état notamment dans le message du 28 février 1994 de ce que : « *Calm prevailed in most Kigali neighborhoods for most the weekend, but anxiety continued, fueled by rumors of imminent FPR attack and coup* ».

Les services américains et certains au sein de l'ONU étaient suffisamment informés sur les actions préparatoires à la guerre que le FPR allait mener. Celui-ci infiltrait le tissu socio-ethnique à l'intérieur du pays et minait la MINUAR.

### **3. Les infiltrations du FPR : cause de l'indicible.**

#### ***a) Infiltration à l'intérieur du pays : stratégie de guérilla et de guerre psychologique.***

En plus de ses moyens de guerre classique, le FPR mettait en place des brigades clandestines partout dans le pays, certaines avec des armes. La situation rapportée par le ministre de la Défense James Gasana dans ses rapports d'avant l'attaque du 8 février 1993, était toujours d'actualité. Il exprimait les inquiétudes sur le sujet ainsi : « *Ce qui est inquiétant et paradoxal, c'est que le FPR poursuit ses recrutements à l'intérieur du Rwanda au moment où les négociations de paix entre lui et le Gouvernement Rwandais sont avancées et que le cessez-le-feu reste effectif...Le départ des jeunes rwandais dans les rangs des Inkotanyi devraient attirer l'attention du gouvernement dans un conseil des Ministres, afin que le FPR puisse être mis devant ses responsabilités. Ce même conseil arrêterait des mesures concrètes pouvant orienter l'action des services de sécurité.* »<sup>17</sup>

<sup>14</sup> Week sitrep du 04 au 10 janvier et du 11 au 17 janvier 1994 Doc du TPIR Code L 000096 et L0000101

<sup>15</sup> Livre du Colonel Luc Marchal « la descente aux enfers » p. 199

<sup>16</sup> Livre de l'Ambassadeur Jean Michel Marlaud « Dire l'indicible » p. 117

<sup>17</sup> Rapport sur les recrutements de jeunes rwandais pour le renforcement du FPR.

Le même Ministre écrit : « *Karake - Karenzi du FPR et son équipe jouissaient de l'immunité diplomatique. Ils ne ménageaient rien pour organiser des réseaux de subversion et de recrutement au vu de tout le monde. Cette présence leur permettait de placer massivement des infiltrés dans toutes les jeunesses des partis, les interahamwe et les impuzamugambi inclus....*

*Les départs des jeunes pour l'entraînement et leur retour étaient connus dans leurs voisinages. Leur présence semait une énorme panique et petit à petit les Hutu croyaient qu'ils étaient encerclés par le FPR dans un dispositif d'extermination. Les Tutsi croyaient la même chose des interahamwe »<sup>18</sup>.*

Le Président de la République avec la Première ministre, le ministre de la Défense, le ministre de l'Intérieur, le chef d'Etat-major de l'Armée et celui de la Gendarmerie, ont examiné la situation de l'insécurité liée aux infiltrations. Plusieurs mesures furent préconisées pour renforcer la sécurité et pour éviter les conflits interethniques. En ce qui concerne les infiltrations, le Président recommanda notamment que « ***Le Gouvernement devait essayer de contacter le FPR pour connaître sa position sur la situation tendue qui pouvait avoir des conséquences collatérales assez regrettables. Le Gouvernement devait également informer le FPR que ses infiltrations violaient l'Accord de paix et mettaient en danger la sécurité de la population*** ».<sup>19</sup>

Pour approfondir le problème des infiltrations et des mesures à prendre la Première ministre fit organiser une réunion par Monsieur Augustin Iyamuremye chef des services de renseignement à la Primature. Celui-ci rencontra les chefs de Services de Renseignement des deux Etat-major, du Ministère de la Défense et avec le Procureur Général Monsieur Alphonse Marie Nkubito. Monsieur Augustin Iyamuremye introduisit la réunion en s'étonnant de l'existence d'une telle situation des infiltrations. Le Procureur Général Monsieur Alphonse Marie Nkubito déclara que ces problèmes n'avaient plus d'objet puisque l'institution à savoir la Cour de Sureté de l'Etat qui devait les traiter avait été supprimée. Certains avaient peur des mesures qui pourraient rappeler la situation des arrestations massives d'octobre 1990.

Les problèmes d'insécurité, de mauvais fonctionnement du service central des renseignements et le non fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature furent examinés à l'audience du 16 septembre 1993 par le Président de la République et la Première ministre Agathe Uwilingiyimana. A cette occasion, la Première ministre avoua qu'elle n'appréciait pas le travail de son collaborateur Augustin Iyamuremye. « *Le Premier Ministre Uwilingiyimana Agathe se plaignit que le Service Central de Renseignement ne travaillait pas bien et le peu d'information qu'elle recevait, venait plutôt de la presse* »<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Le Ministre James Gasana : Le non-respect de l'accord de cessez-le-feu trahit les intentions du FPR. Rwanda : Du Parti-Etat à l'Etat-Garnison p 137 à 137.

<sup>19</sup>Livre d'Enoch Ruhigira « *Fin tragique d'un régime* » : Audience du PM du 22 octobre 1993 Les discussions sur l'insécurité dans le pays, les rumeurs de mutinerie dans l'armée et des infiltrations du FPR p. 108 à 111.

<sup>20</sup>Livre d'Enoch Ruhigira « *Fin tragique d'un régime* » audience du 16 Septembre 1993 p.98. L'agent de renseignement au niveau préfectoral à Gisenyi, le témoin DB 15-6 fit la même critique de son supérieur déclarant « *...à aucun moment on nous a demandé de mener des enquêtes* ». Transcrit dans l'affaire Augustin Ndindiliyimana et alii 31 octobre 2007 p 27

En janvier 1994, les Ministres Frédéric Nzamurambaho et Félicien Gatabazi en tant que représentant du parti PSD ont évoqué la situation des infiltrations dans une audience avec le Président Habyarimana « *Le PSD attira l'attention du Président sur la dégradation de la sécurité en général avec l'infiltration en force du FPR* ». <sup>21</sup> L'organisation des rencontres sportives entre les jeunes du FPR et ceux de Kigali dans le cadre du « confidence building » entraîna l'affluence de beaucoup de jeunes de Mulindi qui échappaient au contrôle de la MINUAR. Les officiers du FPR ont raconté à Charles Karemano comment le FPR avait infiltré les milieux politiques et militaires du Gouvernement Habyarimana, notamment à travers des domestiques entre autres chez le Général Augustin Ndindiliyimana et le Colonel Laurent Rutayisire chef des renseignements au ministère de la Défense <sup>22</sup>.

Des hauts responsables au niveau de la Justice étaient divisés sur ces problèmes des infiltrés. Le Procureur François Nsanuwera collaborateur de la gendarmerie soutenait les infiltrations. Il l'exprima à la Commission du Sénat belge « *Des jeunes combattants s'entraînaient dans le CND. Des gardes présidentiels relevaient le nom et les numéros de plaque des voitures de ceux qui entraient au CND. Un copain m'avait demandé de me rendre au CND mais comme je craignais de me trouver sur la liste des gardes présidentiels, j'ai refusé* » <sup>23</sup>.

Les infiltrés du FPR menaient des actions spécialement dans la ville de Kigali. Le cas le plus indicatif de ses plans dans le partage du pouvoir fut l'assassinat des politiciens de l'opposition, Gapysi, Gatabazi et les élus du MRND dans la zone démilitarisée. Le Centre de Recherche Criminel et de Documentation de la Gendarmerie menait des enquêtes au moment des faits et plu tard, le Centre de lutte contre l'impunité fit ses propres enquêtes. Arrivés au pouvoir, des hauts responsables du FPR ont fait état, avec fierté, du grand nombre d'effectifs qu'ils ont amené dans la ville de Kigali et ailleurs.

Le professeur Reyntjens explique en partie l'état des infiltrés et les conséquences de ces infiltrations : « *Dès le début de la guerre des sympathies ont été perceptibles, des parents Tutsi ont envoyé leurs enfants dans le FPR, de nombreux Tutsi ont contribué financièrement. Cela était largement connu et le phénomène des Ibyitso (Ibyitso signifie complice des agresseurs). n'a pas été qu'un mirage. J'insiste sur ce phénomène d'infiltration non pas pour justifier le massacre des Tutsi indistinctement mais parce qu'il permet de comprendre l'atmosphère de méfiance et de crainte de la cinquième colonne qui a entouré le génocide* » <sup>24</sup>. Le professeur ne parle pas de toutes les catégories des infiltrés. Certains infiltrés au sein de la population avaient des armes et des grenades. En avril 1994, en commune Nyakizu dans Butare, les réfugiés Tutsi tuèrent les gendarmes qui les protégeaient et blessèrent le bourgmestre <sup>25</sup>. Au cours de sa tournée de

<sup>21</sup> Livre du ministre à la présidence Enoch Ruhigira « *Rwanda : la fin tragique d'un régime : Volume II : Une vision étouffée par des intérêts partisans* » p 200 l'audience du 07 janvier 94

<sup>22</sup> Livre de Charles Karemano « *Au-delà des barrières* L'Harmattan, Paris 2003 p 105

<sup>23</sup> Audition du Procureur François Nsanuwera à la Commission du Sénat belge : audition du 22 avril 1997.

<sup>24</sup> Expertise du professeur Reyntjens dans le procès Joseph Kanyabashi, bourgmestre de la commune Ngoma

<sup>25</sup> Tournée de pacification du Président Sindikubwabo en prefecture de Gikongoro et de Butare. Reportage de Cyprien Musabirema K0164484-K0164489. La gendarmerie fut particulièrement visée :

- Kibuye, les réfugiés ont tué et coupé les organes génitaux des gendarmes qui gardaient un centre d'épuration d'eau et un officier en mission de reconnaissance,
- Kigali avant d'exfiltrer les réfugiés se trouvant à Saint Paul, le FPR tua les gendarmes qui les protégeaient.

pacification, le Président Sindikubwabo évoqua ces événements de Nyakizu et invita les réfugiés à retourner chez eux, là où c'était possible. Son discours du 19 avril qu'on dit être codé est sans équivoque. Il dit : « *Ces traitres qui sont allés à l'entraînement militaires pour revenir nous exterminer, vous les connaissez. Moi je ne les connais pas. Celui qui les connaît qu'il les nomme et qu'on nous en débarrasse... afin que les autres Rwandais qui restent et qui ont un bon cœur, nous tous, continuions cette guerre et la gagnions* »<sup>26</sup>.

Nous constatons que par peur des infiltrés, des bourgmestres ont renforcé leur police. En avril, le bourgmestre de ma commune fit une réquisition de gendarmes pour la protection de ma famille. Les infiltrés sont venus chez moi et leurs fausses accusations même aujourd'hui, montrent à suffisance qu'ils étaient venus chez moi dans un but criminel mais la présence des gendarmes les en dissuada<sup>27</sup>.

La radio Muhabura du FPR menait une guerre psychologique et provoquait des divisions non seulement au sein de la population, mais aussi au sein des FAR. Des émissions de fausses informations concernant les officiers originaires du Sud, le Général Augustin Ndindiliyimana en tête, furent à l'origine des menaces contre ma personne. Effectivement, je fus soustrait du danger par le Premier ministre qui me fit sortir du pays<sup>28</sup>. Dans ma lettre au Premier ministre belge j'ai relevé quelques actions menées par les infiltrés installés par monsieur Kajeguhakwa au sein des Etats-majors<sup>29</sup>.

L'éloge funèbre au Général Marcel Gatsinzi et les propos du Général Kabarebe ont fait pensé que cet officier chef d'Etat-major de l'Armée rwandaise promu Général et ministre du FPR serait un de ces infiltrés. Il est vrai que Gatsinzi a travaillé avec le FPR en tant que membre du groupe d'observateurs militaires neutres mais affirmer qu'il avait des relations particulières avec le FPR au point de séjourner seul dans ses campements relève d'un mensonge flagrant. Connaissant Gatsinzi pour avoir travaillé avec lui, je suis convaincu qu'il a rejoint le FPR avec d'autres officiers croyant que les nouveaux dirigeants allaient mieux faire par rapport au régime précédent et surtout qu'ils n'avaient rien à se reprocher. Par après, déçus et menacés, certains ont fui, d'autres ont connu un mauvais sort comme les officiers gendarmes, Cyriaque Habyarabatura, Pascal Kayihura, Augustin Cyiza, Laurent Munyakazi, Théoneste Hategekimana et bien d'autres<sup>30</sup>. Pour échapper aux malheurs des uns et des autres, Gatsinzi a préféré s'associer au FPR et soutenir l'histoire du génocide telle que voulue par le FPR. Le

<sup>26</sup> Script discours du Président Sindikubwabo du 19 avril 1994 à Butare.K0173129-K0173131.

<sup>27</sup>À Butare et à Nyanza, le FPR avait infiltré la gendarmerie. Le Capitaine Karerangabo adjoint du commandant de compagnie à Nyanza prit son fusil et rejoignit le FPR. Le Capitaine Utazirubanda fut débusqué à Nyanza. Il était sous le coup de l'enquête avec son commandant pour avoir refusé de combattre le FPR et d'avoir abandonné le camp de Rwamagana au FPR sans tirer un seul coup. Nyanza le fief de l'ancien Mwami (Roi) regorgeait d'infiltrés armés qui aux dires des agents de renseignement allaient prendre le camp de gendarmerie de Nyanza au moment de l'attaque à partir du Burundi.

<sup>28</sup> Les émissions de Radio Muhabura notamment du 11 et 14 avril me ciblaient particulièrement. Voir lettre d'Edouard Karemera du 26 avril 1994 exhibit 507 et le témoignage du Premier ministre Kambanda déposé aussi en preuve.

<sup>29</sup> Valens Kajeguhawa Rwanda : De la terre de paix à la terre de sang et après ? p 202-203 : Des infiltrations au sein des états-majors.

<sup>30</sup> Cyriaque Habyarabatura est en prison, Pascal Kayihura du CRCD mort en prison, Augustin Cyiza fut porté disparu, Laurent Munyakazi promu général par le FPR mourut en prison, le capitaine Hategekimana fut assassiné.

FPR avait intérêt à préserver cette personne-clé pour le témoignage contre le Colonel Bagosora. Il était le mieux indiqué surtout après l'échec du Procureur du TPIR qui fit d'autres démarches pour m'amener à le faire. Le FPR et le TPIR n'ont pas eu les résultats escomptés. Le Général Marcel Gatsinzi reste le témoin crédible sur le fait que les FAR n'ont pas planifié le génocide même si certains éléments se sont livrés aux massacres. Celui qui est accusé d'être le cerveau du génocide contre qui il devait témoigner, *« contrairement aux juges de première instance, la chambre d'appel n'est pas d'avis que le colonel BAGOSORA ait ordonné ces différents crimes. Mais, elle a conclu qu'il savait que ces infractions allaient être commises, et qu'il n'a rien fait pour les prévenir, alors qu'il en avait les moyens. .... les juges d'appel ont réduit considérablement sa peine passant de la peine de prison à perpétuité à 35 ans<sup>31</sup> »*.

Le Général Gatsinzi breveté de l'Ecole de guerre belge, membre de la commission sur la définition de l'ennemi connaissait bien la teneur de ce concept de l'ennemi qui n'a rien à voir avec la planification du génocide<sup>32</sup>

Avec le Général Gatsinzi, le FPR aura seulement réussi en publicité sur l'intégration des FAR au haut niveau.

Cette même stratégie de coup d'éclat fut adoptée avec Paul Rusesabagina dans le film « Hôtel Rwanda ». D'après les informations recueillies, l'objectif poursuivi dans le film était de démontrer que le génocide rwandais était pareil à celui des juifs. Qu'il y a eu des « Justes » qui ont sauvé les Juifs et qu'il en fut de même des Tutsi. Certes Paul Rusesabagina a accueilli les réfugiés Hutu et Tutsi comme l'ont fait l'Abbé Wenceslas, les Evêques à Kabgayi et beaucoup d'autres. Nous sommes nombreux à nous réjouir de cette reconnaissance en la personne de Rusesabagina et tout récemment de sa libération de prison. Malheureusement dans le film, il apparait l'accusation implicite par la caricature du Général Augustin Bizimungu pour donner l'image des tueurs des Tutsi au haut niveau. Or, cet officier chef d'Etat-major de l'armée sauva par deux fois les réfugiés de cet hôtel. La première fois, il parvint à chasser les Interahamwe qui s'étaient introduits dans l'hôtel pour tuer les réfugiés avec des listes à la main et une deuxième fois quand ces réfugiés en route pour rejoindre le FPR furent bloqués par les Interahamwe. Rusesabagina dont on pouvait attendre un témoignage négatif sur le Général Bizimungu affirma que la plupart de ces réfugiés étaient amenés à l'hôtel par les membres des FAR et que le Général Bizimungu avait joué un rôle salvateur<sup>33</sup>.

Les évêques ont aussi protégé les réfugiés Tutsi à Kabgayi. Quand ils furent invités à quitter les lieux à l'approche du FPR, ils n'ont pas voulu abandonner leurs protégés qui sûrement auraient été massacrés par les criminels dits Interahamwe. Le FPR mit cependant ces évêques à mort qui déjà étaient condamnés. Le Curé de Kicukiro, le Père Peters en mars 1992, accusait l'Eglise de n'avoir rien fait pour les réfugiés Tutsi. *« ... Qu'a fait l'Eglise : Aujourd'hui, l'archevêque fait des appels pour aider les réfugiés des régions du Nord, mais jamais l'Eglise n'a fait quoi que*

<sup>31</sup> Commission des affaires étrangères et sécurité du Sénat sur : Les réalisations et manquements du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) Février 2014.

<sup>32</sup> Doc sur la définition de l'ennemi déposé en preuve par la défense dans le procès militaire Major Nzuwonemeye N° 256

<sup>33</sup> Témoignage à l'avocat du Général Bizimungu, recueilli par Alain De Brouwer.

*ce soit pour les centaines de milliers de réfugiés Tutsi qui traînaient à l'étranger depuis trente ans »<sup>34</sup>.*

Le Nonce Apostolique Mgr Giuseppe Bertello, pour lequel le Père Peters faisait des traductions des écrits en Kinyarwanda aurait déclaré que « *la mort des trois évêques n'était qu'un incident de parcours anodin...que l'archevêque de Kigali méritait la mort*<sup>35</sup> ».

Le prêtre polonais curé de ma paroisse qui ne cachait pas ses tendances politiques ajouta du sien disant que: « *Mgr Nsengiyumva ne dit rien et même soutient le MRND. L'Église allait payer le prix* »<sup>36</sup>. Effectivement l'Église paya le prix et personne n'ose lever ne fusse qu'un petit doigt contre les responsables de l'assassinat des évêques. Peut-on nier le rôle joué par les infiltrés au sein de cette Institution ? Le Vatican fut le premier à reconnaître le génocide que le Tribunal Pénal International pour le Rwanda confirma par un constat judiciaire.

#### ***b) L'infiltration de la MINUAR.***

Monsieur l'Ambassadeur vous avez épinglé le manque de neutralité du Général Dallaire dès son entrée en fonction.

*« Fin novembre 1993, un certain nombre de civils étaient assassinés dans la zone démilitarisée de nombreux indices pointaient la responsabilité du FPR malgré ses dénégations : le caractère planifié du massacre opéré simultanément en plusieurs lieux, le choix des cibles, responsables locaux du MRND ou membres de leurs familles et les témoignages.*

*L'enquête incombait à la MINUAR, qui avait succédé au GOMN<sup>37</sup> dans cette zone et avait donc la responsabilité de sa sécurité. Dans un télégramme, consacré à cette affaire, je soulignais que le Général Dallaire en privé se montrait embarrassé car il ne voulait pas rejeter le FPR dans le jusqu'au-boutisme et je conclusais en mentionnant le risque de crédibilité de la MINUAR qui, à trop vouloir ménager le FPR, risquait d'avoir la même réputation d'inefficacité que le GOMN ».*<sup>38</sup>

Des éléments au sein de la MINUAR à l'exemple du Général Dallaire ont suivi le FPR dans ses plans certains sans peut-être s'en rendre compte. Les cas les plus flagrants sont l'aventure des casques bleus avec un certain Deus Kagiraneza du FPR dans une mission inconnue de leurs supérieurs le 6 avril 1994 et surtout l'engagement au côté du FPR du détachement installé à Kicukiro près du Père Peters. Comme vous, ce prêtre déclarait en 1992 pendant les troubles au Bugesera qu'il y avait un génocide. Il écrivait à ses concitoyens en Belgique en mars 1992 : « *J'ajoute à cela le génocide en cours. Les bandes du parti unique ont déjà tué des milliers de*

<sup>34</sup> Voir cette lettre du Père Peters à ses amis de Belgique en mars 1992 dans les archives du Procureur sous la côte K 0504286-K0 504287.

<sup>35</sup> Le message des consacrés adressé à Mgr Giuseppe Bertello du 18 février 1995 ; Cfr. documents KA 01-4236- KA 01-4237 du Procureur du TPIR

<sup>36</sup> Père Jacek WALIGORSKI « C'est toi Emma ? Ni wowe Emma ? ».

<sup>37</sup> GOMN : Groupe d'Observateurs Militaires Neutres de l'OUA. Ce groupe a dû être repris à partir de novembre 1993 par la MONUOR ou Mission d'Observation des Nations Unies à la frontière ougando-rwandaise, et ainsi être étroitement intégré dans la MINUAR.

<sup>38</sup> Livre de l'Ambassadeur Jean Michel Marlaud « Dire l'indicible » p 78

*Tutsi sur l'ordre du Président Habyarimana Juvénal, un vrai monstre. Maintenant encore, malgré les insistances des ambassadeurs, les bandes du parti, aidées par l'Armée et la Gendarmerie massacrent dans la province du Bugesera.... Or, ces « Nazis » nouveaux du genre ont tout en main : la presse, radio, police sans oublier la sinistre « sécurité »<sup>39</sup>.*

Le commandant de la compagnie belge de la MINUAR hébergée à Kicukiro rapporta comment ce prêtre les initia à leur mission : « ... à la réunion, vers le 16 mars 1994 et en discutant avec lui (le Père Peters) qui avait une excellente connaissance de la région parce qu'il vivait depuis de nombreuses années et qu'il s'était opposé dès 1991 par des sermons, à la politique du Président et à la politique menée dans le pays depuis 1991. Ce Père m'avait fait une situation globale de ce qui se passait dans les environs en m'expliquant que la fameuse liberté pour chacun de montrer son opinion par exemple en affichant son appartenance à un parti était limitée aux gens du MRND et de la CDR, les deux partis présidentiels »<sup>40</sup>.

Ce Prêtre chassa les gendarmes que j'avais placés à la paroisse pour protéger les réfugiés traitant ces gendarmes de « tueurs de Habyarimana ». De même, le commandant du détachement des casques bleus traitait les gendarmes d'ennemis potentiels et lors du retrait du contingent belge de la MINUAR de Kicukiro, il refusa de remettre aux gendarmes la protection des réfugiés mais passa la main au FPR.

Le Colonel Marchal témoigna sur le comportement de ce prêtre : « pour avoir eu des contacts avec ce prêtre en question, je peux témoigner que c'est un prêtre qui avait des idées bien engagées. Il ne se contentait pas de prêcher la bonne parole, la parole du Seigneur, mais, dans ce qu'il exprimait comme sentiment, il n'y avait pas que des sentiments chrétiens. Il y avait des sentiments que je pouvais caractériser comme politiques à l'égard du régime — enfin, ou à l'égard des autorités gouvernementales. C'est sa responsabilité, mais à l'une ou l'autre reprise, j'ai quand même été moi-même un peu interpellé par un certain sentiment d'agressivité de cet ecclésiastique à l'égard des autorités en place »<sup>41</sup>.

Le Père Peters faisait l'admiration de certains parmi les casques bleus belges qui se comparaient au peuple d'Israël quittant l'Égypte après des grands fléaux. « *Tel Moïse sortant d'Égypte avec son peuple ; Louis Peters, le vieux curé de Kicukiro marche en tête. Il est lui-même menacé de mort à cause de ses propos contestataires contre le régime Habyarimana* »<sup>42</sup>.

Au cours de nos réunions hebdomadaires avec les Représentants de la MINUAR nous avons évoqué l'attitude partielle et de provocation de la part de certains casques bleus belges. La commission du Sénat belge a pris connaissance de certains faits tels que l'arrestation du chef d'Etat-major de l'Armée le Général Déogratias Nsabimana et le désarmement de son escorte. Il

<sup>39</sup> Voir cette lettre du Père Peters à ses amis de Belgique en mars 1992 dans les archives du Procureur sous la cote K 0504286-K0 504287.

<sup>40</sup> Déposition du Capitaine Lemaire le 30 septembre 1997 dans l'affaire Augustin Ndindiliyimana et alii

<sup>41</sup> Déposition du colonel Luc Marchal le 17 janvier 2008 dans l'affaire Augustin Ndindiliyimana et alii

<sup>42</sup> Livre Alexandre Goffin « Rwanda 7Avril 1994 - Dix commandos vont mourir » p 125

y a eu encore l'aveu devant cette même commission, d'un officier supérieur du contingent belge de la MINUAR qui déclara qu'ils étaient « *pro FPR*<sup>43</sup> ».

Il y eut des incidents à caractère politique. Ce fut le cas de l'attaque de la résidence du Secrétaire Général du parti CDR Monsieur Bosco Barayagwiza et leur intervention intempestive chez le Colonel Bagosora pour chasser ses invités. Bien que très graves, ces incidents n'avaient pas d'impact sur le travail de la gendarmerie avec la MINUAR. Le Colonel Luc Marchal à plusieurs reprises souligne le bon travail accompli par la MINUAR en collaboration avec la gendarmerie. Il reconnaît que les FAR se pliaient à toutes les obligations de KWSA, alors qu'avec le FPR les relations étaient à couteaux-tirés.

C'est après les événements dramatiques et la défaite des FAR que nous connaissons les vrais visages des uns et des autres spécialement à la Commission sénatoriale belge. La gendarmerie et son chef se sont vus criblés d'accusations de toute sorte. La Commission admit qu'il y avait un climat anti-belge. Ce qui n'était pas le cas. Vous-même, Monsieur l'Ambassadeur, vous vous référez à deux lettres anonymes comme preuve du rejet des casques bleus belges.

L'implication des casques bleus au côté du FPR peut se comprendre dans la mesure où certains parmi les militaires belges épousaient la position du politique. Le Premier ministre Wilfried Martens écrit dans ses mémoires quel fut le comportement de certains politiciens face au plan du FPR d'attaquer le Rwanda: « *J'ai appris que dès le 12 septembre, la Sûreté de l'Etat avait envoyé une lettre aux ministres, de la Justice, des Affaires étrangères et de la Défense. Cette lettre annonçait, d'après des sources dignes de foi, la formation d'un front patriotique des Tutsi du Rwanda dont le but était de former un nouveau gouvernement contrôlé par des Tutsi et destiné à remplacer celui à majorité Hutu* ». <sup>44</sup>

On peut ainsi noter le refus de nous livrer les armes et les munitions achetées et payées par le gouvernement rwandais quand le pays fut attaqué et poser la question sur les destinataires des munitions livrées par le Colonel Briot à Kigali.

Personnellement je témoigne de la bonne collaboration avec le contingent belge de la MINUAR et sur l'accueil qui me fut réservée en mars 1994 par les autorités militaires, gendarmes et civiles belges et surtout leur promesse de nous accorder les moyens de maintien de l'ordre pour la nouvelle gendarmerie<sup>45</sup>. La confiance en la Belgique n'a pas changée à tous les niveaux. Le Président Habyarimana tenait à cette présence comme le ministre de la Défense James Gasana et d'autres personnes l'ont affirmé disant que « *Contrairement à ce qui a été entendu, Habyarimana en personne fut déterminant dans le choix des Belges pour faire partie de la MINUAR. Il avait pensé que cette force était une porte pour la reprise ultérieure de la coopération militaire intégrale avec la Belgique. Ceci est attesté par l'extrait ci-après d'une note qu'il adresse à ses services en date du 21 septembre 1993* ». <sup>46</sup>Le Président Habyarimana

<sup>43</sup> « *Nous étions pro FPR* » voir rapport commission parlementaire p 258.

<sup>44</sup> Wilfried Martens : Mémoires pour mon pays Ed. Racine.

<sup>45</sup> J'ai rencontré le Général Charlier Chef d'Etat-major Général, l'officier chargé des opérations à la Gendarmerie et le Directeur de cabinet du ministre de la Défense.

<sup>46</sup> Rwanda : Du parti-Etat à l'Etat-garnison Edition. Ed. Harmattan, Paris 2002. P 229

n'a-t-il pas confié au Colonel Luc Marchal que l'échec de la MINUAR serait aussi l'échec pour le peuple Rwandais !

Vous vous questionnez sur l'état d'esprit qui régnait au sein des FAR. Dans l'ensemble il était positif. Personne ne voulait la guerre d'autant moins qu'on ne pouvait plus se procurer les moyens de combattre. Nous répondions positivement aux activités de « confidence building ». Nos militaires se rendaient à Ngondore pour l'uniformisation des règlements militaires. Les organisations humanitaires et les USA organisèrent des séances de formation pour les officiers FAR et FPR à l'Ecole Supérieure Militaire sur les droits de l'homme et le rôle des Forces armées en démocratie. Il y eut des rencontres sportives et la formation des journalistes de deux camps au Centre Iwacu. A ces occasions la MINUAR amenait beaucoup de militaires du FPR de Mulindi qui tous n'y retournaient pas ni ne rentraient au Conseil National pour le Développement (CND). Les politiciens de l'opposition fréquentaient les dirigeants du FPR au CND. Cependant, il y avait une certaine méfiance face aux manifestations du FPR de reprendre les hostilités. Le chef d'Etat-major de l'Armée et moi-même avons signalé à qui de droit cette menace. Mais nous avons été rassurés. En signe d'engagement sans restriction dans les accords, le ministère de la Défense et les Etats-majors ont désigné les nouveaux commandants dans la nouvelle armée et à la gendarmerie en tenant compte des postes réservés au FPR et des programmes de démobilisation étaient élaborés en collaboration avec le PNUD. Tout ceci se déroulait sans la moindre contestation. Le peuple rwandais a été trahi par ceux en qui il avait placé sa confiance.

#### **4. Blocage de la mise en place des institutions de transition : Le Général Dallaire avec le FPR contre la solution de compromis politique.**

Le blocage de la mise en place des institutions de transition prit fin suite à une solution de compromis reprise dans la Déclaration du 28 mars 1994 faite par les diplomates occidentaux en poste à Kigali et le Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU<sup>47</sup> :

*Vous écrivez : « Booh-Booh et les pays observateurs proposèrent alors une formule de compromis sous forme de communiqué : Tous les partis politiques devaient entrer à l'Assemblée nationale de transition mais il était rappelé que le protocole sur le partage du pouvoir prévoyait la création d'une commission sur l'unité et la réconciliation nationale... Surpris par cette fermeté de ton, le FPR, fut déstabilisé »<sup>48</sup>*

Le Général Roméo Dallaire en fut révolté. Il écrit « *De main de maître, Habyarimana avait réussi à isoler le FPR, à en faire le seul parti entravant le succès politique. Le département des Affaires politiques (DAP) à New York, l'ONU et l'entière communauté politique et diplomatique sont tombés dans son piège. La communauté internationale tout entière a causé la mort d'Arusha le jour où ses membres, les diplomates, le Représentant Spécial du Secrétaire*

<sup>47</sup> Déclaration de neuf Chefs de Missions Diplomatiques du 28 mars 1994 signée par les Ambassadeurs : celui du Vatican, des Etats-Unis, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de la Tanzanie, du Zaïre, de l'Ouganda et du Burundi ainsi que par le Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU.

<sup>48</sup> Livre de l'Ambassadeur Jean Michel Marlaud « Dire l'indicible » sur les démarches pour un compromis politique p 101-103

*Général des Nations Unies (RSSG) en tête, ont été dupes de la ruse du Président Habyarimana ».*<sup>49</sup>

Pourquoi certains veulent-ils ignorer que nous étions dans un système multipartite et accusent Habyarimana de ce qu'il n'a pas fait et ne pouvait pas faire ? Loin de moi l'idée de l'exonérer d'une certaine responsabilité dans les troubles qui ont précédé son coup d'état de 1973, ni la mort des politiciens de la Première République car certains semblaient être poussés par ces dossiers pour l'accuser de tous les maux<sup>50</sup>. Je ne peux pas non plus innocenter son parti le MRND dans les manifestations violentes d'avant la signature des accords de paix. Mais, je ne doute pas que le Président Habyarimana était sincèrement engagé dans la voie de la paix pour tous les Rwandais.

En février 1994, quand le Général Dallaire nous a réunis pour nous menacer étant donné que, selon lui, les FAR préparaient la reprise des hostilités nous avons pensé que l'Etat-major de l'armée pouvait nous cacher un plan. J'ai demandé une audience au Président Habyarimana pour savoir ce qu'il en était. Devant le ministre de la Défense et mes collaborateurs présents, il nous a dit que si plan il y avait, il fallait au moins le montrer au Chef d'Etat-major de la Gendarmerie. A cette occasion, nous lui avons exprimé nos inquiétudes sur les blocages de la mise en place des institutions de transition. Il nous a dit : *« si vous avez une solution, donnez-là-moi je vais m'exécuter »*. Ce fut ma dernière rencontre avec lui. Je peux affirmer sa volonté de voir aboutir les accords de paix, ayant participé à plusieurs de ses réunions et comme son messager auprès des Chefs d'Etat africains pour leur expliquer sa position sur la restauration de la paix<sup>51</sup>. James Gasana confirme que le Président Habyarimana croyait en les accords de paix pour la réconciliation incontournable des Rwandais. *« Pour lui, cette réconciliation concernait tous les pôles rivaux, autant le FPR que l'opposition intérieure »*<sup>52</sup>.

Le Général Dallaire est l'un de ceux qui ne comprenaient pas cette bonne volonté du Président Habyarimana et vu son comportement pendant les événements on est en droit de penser qu'on lui avait tourné la tête.

##### **5. Dans la nuit du 6 au 7 avril, le Général Dallaire fut associé à la gestion de la crise, mais il adopta un autre plan.**

La solution à la crise par ce que vous appelez le comité du salut n'a jamais existé tout comme ce comité. Le compte rendu de la réunion des officiers à l'Etat-major de l'Armée, celui de la commission des officiers des FAR « la contribution des FAR à la recherche de la vérité », les différents témoignages dont celui du Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU monsieur Jacques-Roger Booh Booh exposent fidèlement le déroulement des événements. Le rapport des officiers dit : *« Les officiers présents à l'Etat-major de l'Armée après l'attentat se demandèrent s'ils devaient prendre les choses en main afin de combler le vide institutionnel. En définitive, ils se sont résolus à privilégier la mise en application des Accords de paix d'Arusha. Il fut dès lors décidé de consulter le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations unies. Cette question revint à la réunion tenue à l'ESM par le Commandement des*

<sup>49</sup> Livre du Général Roméo Dallaire, Éditions Libre Expression, Québec 2003 « *J'ai serré la main du diable* » p. 276.

<sup>50</sup> Je parle d'une certaine responsabilité car les instigateurs des troubles dans lesquels certains Tutsi furent visés et des poursuites des politiciens de la première République et leur mise à mort étaient menés par le Major Lizinde et le Colonel Kanyarengwe auxquels les exécutants rendaient compte. Ces personnages avaient rejoint le FPR et avaient plutôt intérêt à ce que Habyarimana soit éliminé pour échapper à la confrontation.

<sup>51</sup> Il m'envoya auprès du Président Buyoya du Burundi, Mobutu du Zaïre, Mugabe du Zimbabwe, en Ethiopie, et chez Babangida du Nigeria.

<sup>52</sup> Gasana James : Rwanda Parti-Etat à l'Etat-garnison p 171-172 ; p 218-219

*FAR, les Commandants des secteurs. Après discussion dans cette réunion du 07 avril 1994, il fut décidé de s'en tenir aux recommandations du Représentant Spécial Mr Booh-Booh de laisser le volet politique aux Partis, tandis que les FAR devaient s'occuper des opérations militaires. Il fallait faciliter la réunion des responsables des partis »<sup>53</sup>.*

Les mesures de sécurité furent rappelées à cette réunion. Il fallait appliquer les consignes et faire le maximum de patrouilles conjointes. Le Général Dallaire apprécia ce plan. Il écrit : « *Il était environ deux heures du matin à notre arrivée à l'Etat-major de l'Armée.....Avec Ndindiliyimana, Luc avait mis au point un plan intelligent pour organiser des patrouilles conjointes. Il y avait un seul problème. Cela exigeait le déplacement de nombreux soldats belges à l'intérieur de la ville pendant la nuit, mouvement qui pouvait être considéré comme une provocation. Je lui ai demandé de réduire leurs effectifs, car nous n'avions pas besoin de ce genre de réaction* »<sup>54</sup>.

Le Général Dallaire de sa propre initiative à l'insu du Chef d'Etat-major de la Gendarmerie modifia les consignes et viola délibérément le protocole de consignation des armes signé le 23 décembre 1993 par le Gouvernement Rwandais représenté par le ministre de la Défense Augustin Bizimana, le Général Kagame pour le FPR et le Général Dallaire pour les Nations Unies. Ce protocole précise les responsabilités en ces termes : « *Le Commandant du Secteur de Kigali est responsable de la mise en place de la zone de consignation des armes de Kigali en collaboration avec la Gendarmerie Nationale et la police.*

*Les bataillons d'infanterie et les observateurs militaires des Nations Unies déployés à Kigali fourniront le personnel et assureront le contrôle de la zone de consignation d'armes (KWSA) ». Pour accomplir la mission, les éléments de la MINUAR devaient se rendre soit aux endroits où se trouvaient les bases de patrouilles soit, aller au camp Muhima où la compagnie « sécurité routière de la gendarmerie » désignée pour les missions avec la MINUAR était en attente.*

L'accusation contre le Général-Major Augustin Ndindiliyimana de n'avoir pas donné les ordres pour arrêter les massacres n'a aucun fondement. Vous écrivez « *Parmi les modérés se trouvait*

*Augustin Ndindiliyimana pourtant ce dernier avait laissé les massacres se développer alors qu'en tant qu'officier supérieur et chef d'Etat-major de la gendarmerie, il aurait pu les arrêter ....cette passivité s'expliquait parce qu'étant originaire de Butare au Sud du pays, il n'avait pas de poids face aux officiers du Nord et n'aurait pas osé s'en prendre à la garde présidentielle pour faire cesser les massacres .....La gendarmerie semblait légaliste et en mesure de rétablir l'ordre si les instructions étaient données et si un cessez le feu pouvait être conclu avec le FPR »<sup>55</sup>. Ceux qui incriminent la gendarmerie et son Chef semblent ignorer les dispositions reprises ci-dessus et le développement de la guerre. De l'attentat jusqu'à l'attaque massive du FPR dans l'après-midi du 7 avril, il n'y a pas eu d'intervention parce que le Général*

<sup>53</sup>Compte rendu de la réunion de la nuit du 6 au 7avril 1994 par le Lt Col Ruhorahoza Doc du TPIR déposé en preuve au procès Ndindiliyimana et all Exhibit du Lt Col Nzuwonemeye N°5. La Contribution des FAR à la Recherche de la vérité : Le problème du vide institutionnel et politique K10200932- K01020933

<sup>54</sup> Livre du Général Roméo Dallaire : « *J'ai serré la main du diable* », p. 297.

<sup>55</sup> Livre de l'Ambassadeur Jean Michel Marlaud « *Dire l'indicible* » p 117

Dallaire l'a empêchée. Il n'était pas question d'attaquer l'unité de la garde présidentielle mais de faire des patrouilles de prévention et d'attaquer les éléments sortis du camp pour commettre des crimes.

Dans son interview radiodiffusée du 10 avril 1994, le Colonel Marcel Gatsinzi alors chef d'Etat-major ad intérim, fait état des réactions incontrôlées de certains militaires en ces termes : « *Malheureusement cet incident a provoqué le courroux de certains citoyens rwandais dont certains militaires. Cet élément tragique a affligé et attristé toute la population rwandaise. Mais malheureusement il y a certains, qui sont peu nombreux parmi les militaires qui sont sortis d'une caserne et ont été dans la population avec ce courroux sous prétexte de se venger et s'en sont pris à la vie de certaines personnalités et à la vie des gens. Notez que vraiment ces gens-là n'ont pas été envoyés par le commandement ou les autorités militaires* »<sup>56</sup>. Vous-même, vous confirmez qu'il s'agissait d'éléments incontrôlés de la garde présidentielle.

Nous n'avons pas constaté ni dans les faits ni entendu les Responsables de la Force de l'ONU sur place exprimer une quelconque incapacité pour accomplir leur mission. La MINUAR et la gendarmerie disposaient de moyens de patrouille suffisants. Le bataillon Bengladeshi de la MINUAR disposait de véhicules blindés.

Le Général Dallaire dit plutôt avoir reçu l'ordre l'empêchant d'exécuter la mission donnée par la résolution 872 du Conseil de sécurité. Cette force de maintien de la paix au Rwanda avait pour tâches de « **contribuer, superviser et contrôler** » la sécurité à Kigali, au Rwanda en général, et à propos des réfugiés et déplacés en particulier.

Les Règles d'Engagement (RoE) de cette force précise que la MINUAR peut être amenée à intervenir non seulement « pour le maintien de la loi et de l'ordre », mais aussi « **pour empêcher tout crime contre l'humanité** ». Le Général Dallaire ne dit pas qu'il manquait de moyens. Il a empêché ses hommes de quitter leur campement pour intervenir. C'est lui-même qui le dit et c'est un fait. Délibérément, les accusations portées contre les autres ne visent qu'à couvrir les vrais coupables en tête le Général Dallaire.

## 6. Qui a fait échouer la réunion de la dernière chance qui aurait sauvé les accords de paix ?

Avec d'autres diplomates, vous n'avez pas pu vous réunir chez l'Ambassadeur des USA le 7 avril à 9 heures. Vous écrivez : « *Si la MINUAR avait été capable d'assurer la sécurité de la réunion prévue le 8 avril, j'aurais pu continuer à placer mon action dans le cadre multilatéral que j'avais toujours suivi* »<sup>57</sup>. Est-ce volontairement que vous mettez la réunion au 8 avril et la rencontre à l'Etat-major ? Le plus important est votre conviction sur le caractère salvateur de cette réunion.

Votre homologue, l'Ambassadeur de Belgique Johan Swinnen déplora l'échec de cette rencontre : « *Après la mort du Président nous avons mis tout en œuvre pour réunir le corps diplomatique, c'est-à-dire les personnes associées à l'exécution des accords d'Arusha. La première réaction de mes collègues et moi-même fut de convoquer une réunion pour nous*

<sup>56</sup>Radio Rwanda : Interview du Colonel Gatsinzi du 10 avril 1994. Document TPIR coté K0278475.

<sup>57</sup> Livre de l'Ambassadeur Jean Michel Marlaud « Dire l'indicible » p. 116

*concerter avec les responsables politiques et les personnes de la Minuar. Il fut décidé de se réunir le jeudi 7 avril vers 9 heures du matin à l'ambassade américaine »<sup>58</sup>.*

Lors de son témoignage devant le TPIR, la question suivante est posée par le Président de la Chambre : *« vous avez dit que le 7 dans la matinée, aux environs de 8 heures, vous vous prépariez à vous rendre à l'ambassade, mais vous n'avez pas pu le faire qu'est-ce qui vous a empêché de vous rendre à l'ambassade, ce matin-là » ?*

L'Ambassadeur Swinnen répond : *La veille, avant minuit, je pense, j'ai eu la visite du colonel Rusatira (Commandant de l'ESM), et qui est venu me dire : « Ambassadeur, attention, si j'étais vous, je... je n'irais pas trop me promener en dehors de la résidence. Il m'a même dit que je devais figurer ou je figurais sur une liste d'hommes à abattre ou à éliminer, ou à nuire »<sup>59</sup>.*

Le Représentant du Secrétaire Général de l'ONU monsieur Jacques-Roger Booh Booh accusa le Général Dallaire : *« Tous ceux qui représentaient la communauté internationale, dont le Nonce Apostolique et l'ambassadeur de Belgique, ont accepté de se réunir le lendemain à 9 heures, chez l'ambassadeur des États-Unis. Cette réunion, d'une importance cruciale, où nous allions essayer de calmer le jeu auprès des Rwandais qui nous attendaient, n'a cependant pas pu avoir lieu car Dallaire, qui aurait dû nous fournir des voitures blindées, a refusé de le faire»<sup>60</sup>.*

Le Colonel Luc Marchal déplore ce blocage causé non par le manque de sécurité mais par une situation cachée par le Général Dallaire : il écrit : *« Cette phase mérite d'être soulignée car c'était la dernière chance pour reprendre la situation en main et connaître tout ce qui se tramait pour y faire face. La réunion n'a pas eu lieu parce que le Premier Ministre Agathe Uwilingiyimana avait refusé d'y participer et certainement l'ambassadeur des USA et les hauts responsables de l'ONU étaient au courant »<sup>61</sup>.*

Monsieur l'Ambassadeur, nous vous attendions chez l'Ambassadeur des USA le Colonel Théoneste Bagosora, le Colonel Ephrem Rwabalinda<sup>62</sup> et moi. L'Ambassadeur américain Monsieur David Rawson vous a appelé au téléphone et nous disait que personne ne répondait. Etait-ce une simulation ?

Il faut noter qu'habitant le même quartier que vous, j'ai fait l'itinéraire de Kiyovu à Kacyiru où se trouvait la résidence de l'Ambassadeur des USA. Il n'y avait aucun obstacle entre 8h 30 et 10h00 quand je suis passé.

Si le Général Dallaire avait voulu sauver les accords de paix, il serait venu chez l'Ambassadeur des USA nous informer de ses difficultés éventuelles, de la situation de la Première ministre et des casques bleus qui étaient chez elle.

Pendant ces heures fatidiques, le Général Dallaire était occupé à d'autres plans en faveur du FPR *« Dès le 7 avril, le FPR s'est rendu maître de la partie de Kigali qui abritait le quartier*

<sup>58</sup> Commission du Sénat belge : Compte rendu analytique des Auditions du 20 juin 1997

<sup>59</sup> Déposition de l'Ambassadeur de Belgique au Rwanda Johan Swinnen dans *l'affaire Ndingiyimana et Al.*, transcrit du 22 octobre 2008, p. 57

<sup>60</sup>Déclaration du Représentant Spécial Jacques-Roger Booh Booh aux journalistes et qui est reprise dans son livre *« le patron de Dallaire parle »*.

<sup>61</sup>Livre du Colonel Luc Marchal *« la descente aux enfers »* p. 221

<sup>62</sup> Officier de liaison des FAR auprès de la MINUAR

général de la MINUAR. Cette dernière allait bénéficier dès lors d'une protection « cordiale » du FPR. Ses officiers circulaient librement dans les locaux de la MINUAR et partageaient le peu de nourriture encore disponible à Kigali avec nous ; peut-être Dallaire par excès de zèle a-t-il choisi de partager aussi les secrets militaires de la MINUAR avec le FPR en les invitant à travailler dans ses bureaux... »

Il ajoute : « A plusieurs reprises, les soldats du FPR ont été surpris dans le bureau du Général Dallaire en train de se faire expliquer la carte d'état-major de la MINUAR qui indiquait la position des FAR en ville et dans l'arrière-pays »<sup>63</sup>.

Le FPR ne pouvait qu'être supérieur aux FAR avec une telle assistance en matière de renseignement et de l'appui du Commandant de la Force onusienne.

Dans l'après-midi du 7 avril, je venais d'apprendre que des éléments de la Garde présidentielle étaient en train de tuer des gens. Je me suis rendu au ministère de la Défense pour examiner avec le Colonel Bagosora les mesures à prendre. J'y ai rencontré le Général Dallaire qui était plutôt préoccupé par la situation de deux ou trois casques bleus manquant à l'appel. Nous avons entamé des discussions sur les actions à mener. Le Général Dallaire me mit en contact avec quelqu'un du FPR qu'il me disait être Tito Rutaremara. Sur cet entretien le Général Dallaire écrit : « Après avoir raccroché, Ndindiliyimana a annoncé qu'il n'y avait rien à faire. Le FPR insistait pour que les membres de la Garde Présidentielle soient arrêtés et emprisonnés, et que les assassinats cessent immédiatement. Ndindiliyimana avait répondu que tout était fait pour reprendre la situation en mains mais, vu la réaction négative de Seth, il en concluait que le FPR attaquerait bientôt ».<sup>64</sup>

Le Colonel Marchal écrit : « Mais avant d'avoir même eu l'occasion d'essayer quoi que ce soit dans cette direction-là, donc pour supprimer et arrêter les massacres, le FPR était sorti. Donc, on dit « si ça ne s'arrête pas, je vais sortir », mais on n'attend même pas qu'on essaie d'arrêter et on est sorti tout de suite. Donc, il y a là, comme je l'ai suivi, ce sont des prétextes, les massacres étaient un faux prétexte. Il devait sortir parce que c'était prévu comme ça, pour un tas de raisons que je ne tiens pas à aborder parce que ce sont des considérations personnelles, mais cette conversation-là, je l'ai suivie directement. Et la MINUAR n'a même pas eu l'occasion d'essayer de répondre d'une manière ou d'une autre à la préoccupation du FPR, son bataillon est sorti avant même que l'expression de la menace ne soit complètement exprimée »<sup>65</sup>.

## 7. La victoire du FPR était garantie : Une victoire à tout prix.

Au moment où on me demandait d'arrêter les massacres, le FPR se trouvant à Remera dans les bureaux et les environs du quartier général de Dallaire attaquait la compagnie territoriale de Remera. La Gendarmerie entraînait ainsi en guerre et ne pouvait plus efficacement maintenir l'ordre. Le bataillon de Reconnaissance, que nous allions engager contre les militaires de la garde présidentielle sortis de leur camp, fut requis pour renforcer le camp de gendarmerie de

<sup>63</sup> Livre du Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU Jacques-Roger Booh-Booh « Le Patron de Dallaire parle » page 161, para 2&4

<sup>64</sup> Livre du Général Roméo Dallaire : « J'ai serré la main du diable » p. 324-325. Le Général Dallaire m'a présenté mon interlocuteur comme étant Tito Rutaremara. Dans son livre, il parle de Seth Sendashonga.

<sup>65</sup> Témoignage du Colonel Luc Marchal dans l'affaire *Ndindiliyimana et Al.*, 21 janvier 2008, p. 73.

Kacyiru. Le Général Dallaire trouvait que ce bataillon ne pesait pas lourd. C'est ce qu'il dit aux Juges en répondant à la question de l'avocat de la défense.

Maître Constant : « *Est-ce que vous auriez eu ou été témoin d'une discussion entre Bagosora et Nindiliyimana et un autre officier concernant le projet d'envoyer un bataillon de reconnaissance pour récupérer les gardes présidentiels qui étaient dans la ville et les ramener à leur camp ? Est-ce que ça vous dit quelque chose* » ?

Général Dallaire : « *Oui, ça me dit deux choses : Premièrement, c'est tout fait...c'est une initiative qu'ils ont pu discuter, mais le bataillon de reconnaissance était principalement de véhicules blindés, et je ne me rappelle pas le nombre de soldats, mais la qualité des soldats entre le bataillon de reconnaissance et la compétence du bataillon de la Garde présidentielle, c'était pas à mon idée, c'était absolument inutile. Envoyer deux, trois bataillons pour essayer de régler la Garde présidentielle, là, peut-être qu'on a une chance, mais il y avait le bataillon de garde présidentielle avec des lances roquettes et puis... C'était certainement, au point de vue tactique, absolument pas une solution. On envoie au moins deux à trois fois la force* »<sup>66</sup>.

Le bataillon des Bengladeshi disposant de véhicules blindés n'est pas intervenu car ayant appris que les casques bleus belges avaient participé à l'attentat, ils se sont désolidarisés. Ils refusèrent aux casques bleus belges d'entrer dans leur campement au stade Amahoro.<sup>67</sup>

Le Général Dallaire et le FPR ont eu d'autres moyens. Alexandre Goffin, un ancien paracommando nous livre l'information selon laquelle, ils ont reçu deux blindés M113 prêtés par les USA « *Un peu de couleur blanche les déguise en véhicules de l'ONU* ». Ailleurs il écrit « *Les C-130 belges atterrissent à Kigali. Ils amènent dans leurs soutes six blindés M 113 prêtés par les USA* ». <sup>68</sup>

Ces faits ont été constatés par plusieurs témoins. En date du 13 avril, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération Jérôme Bicamumpaka adressa une lettre à son homologue belge signalant que les troupes belges déchargeaient des armes lourdes à l'aéroport tel des chars de combat et se déployaient dans les quartiers de Kigali aux côtés du FPR. <sup>69</sup>

Ces moyens venaient s'ajouter à ceux fournis directement ou indirectement par la Belgique. Le 4 avril 1994, les casques bleus belges protégeaient les munitions entreposées par le FPR à Rutongo et ont refusé que les vivres destinés aux déplacés de guerre de Rutongo et de Nyacyonga soient distribués pour les réserver au FPR<sup>70</sup>. Le 7 avril dans l'après-midi, le FPR se saisit des entrepôts du contingent belge à Rwandex. Il a pu se servir de ce qu'il voulait<sup>71</sup>.

<sup>66</sup> Contre-interrogatoire du Général Roméo Dallaire, le 23 janvier 2004 dans l'Affaire *Bagosora et alii*, transcrit de l'audience, page 6.

<sup>67</sup> Le stade ne fermait pas ses portes. Il y avait des bureaux des fédérations sportives. Les Belges venaient plutôt demander aux Bengladeshi d'intervenir avec leurs véhicules blindés contre la garde présidentielle : Cette information nous l'avons reçue d'un officier Bengladeshi.

<sup>68</sup> Le livre d'Alexandre Goffin « Dix commandos vont mourir » p 148 et 159. Le témoignage d'Alexandre Goffin ne peut qu'être crédible puisqu'il parle des événements que tout le monde voit.

<sup>69</sup> Document K0176598- K0176600 du TPIR et document K0082772-0082774 Exhibit 596

<sup>70</sup> Les gendarmes témoins des faits sont intervenus pour calmer les déplacés de guerre qui menaçaient les casques bleus et qui réclamaient leur nourriture.

<sup>71</sup> Le rapport Kibat signale que le commandement a eu des informations comme quoi des éléments du FPR étaient en tenue des casques bleus belges et que cela n'a pas été vérifié. La revue *Africa International* de mai 1994 p 7 a rapporté que

À la commission d'enquête du Sénat belge, le Président Frank Swaelen intervint pour rappeler que « *Le colonel Baudouin Briot nous a affirmé que des munitions avaient été discrètement envoyées au Rwanda* ».

Le colonel Briot précisa que « *ces munitions sont effectivement parties vers Kigali mais sur base d'une erreur car elles n'étaient pas prévues. Dès que l'État-major a constaté cette erreur, la décision a été prise de les laisser à Kigali, mais de les traiter avec discrétion car il ne fallait pas que leur présence soit connue de l'ONU ou des FAR* »<sup>72</sup>. Cela voulant dire que seul le FPR savait. En revanche, cet officier, qui était le correspondant du chef de Kibat au niveau du centre des opérations belges à Evere, n'a pas songé à répondre aux appels pressants du colonel Luc Marchal entre janvier et mars 1994, en faveur d'un envoi urgent d'équipements modernes et de munitions pour la défense de l'aéroport de Kanombe<sup>73</sup>.

Le 12 avril 1994, le Représentant du Secrétaire Général de l'ONU Jacques-Roger Booh Booh écrivait à Kofi Annan « *12 April was reasonable successful day for APF. The government has packed in and left Kigali towards the South. RPF troops entered Kigali from all directions, also from the South* »<sup>74</sup>. Les services de renseignement de la Minuar rapportaient : « *Le FPR déclarait avoir une force de loin supérieure aux FAR. Il disait avoir 2400 militaires dans la capitale et attendait que l'évacuation des étrangers soit terminée pour prendre le contrôle de la ville. Il a même déclaré qu'il pensait pouvoir atteindre cet objectif dans la journée de mercredi. Le commandant de la MINUAR, le Général Dallaire, estime que les FAR n'ont aucune chance de l'emporter sur le FPR* ».<sup>75</sup>

Le FPR fut encouragé par le ministre belge des Affaires étrangères Willy Claes jugeant qu'un des belligérants était en passe de prendre la capitale, demanda à l'ONU que toutes les forces de la MINUAR soient retirées<sup>76</sup>.

C'est dans ces circonstances que le Général Paul Kagame fixa un ultimatum de 48 heures aux forces étrangères pour qu'elles quittent le pays.

Tous les moyens étaient réunis pour la victoire militaire et politique. Dès lors le 13 avril, le Général Paul Kagame, par la voix du Représentant du FPR à Bruxelles, demanda à l'ONU la reconnaissance du génocide et un tribunal pour juger les génocidaires<sup>77</sup>. C'était donc normal qu'il refuse toutes nos demandes de cessez-le-feu et se refusait à toute négociation particulièrement le maintien de l'ordre ensemble sous la supervision de la MINUAR. Le communiqué du 12 avril pour un cessez-le feu unilatéral : une sorte de reddition reconnue comme telle par le Général Dallaire fut refusée. Celui qui voulait le génocide considérait que : « *si les réfugiés doivent être sacrifiés pour la cause, on considérera qu'ils étaient inclus dans*

---

« Après l'assassinat du Président Habyarimana, des témoins oculaires à Kigali confirment que les soldats du FPR combattent la Garde Présidentielle avec un équipement fourni par les troupes belges de la Minuar. »<sup>71</sup>

<sup>72</sup> Commission belge audition du 13 juin 1997.

<sup>73</sup> Lire le chapitre « *J'attends toujours mes munitions* » page 202, 203 et 204, in Luc Marchal « Descente aux enfers ».

<sup>74</sup>-Service de renseignement belge et de la sécurité Doc K0082772 Exhibit N° D 49

<sup>75</sup> Service du Renseignement belge et de la sécurité Doc K0082776 du TPIR.

<sup>76</sup> L'expert de la Commission parlementaire belge Eric Davis fait observer que si l'on peut admettre que la Belgique, qui venait de payer un lourd tribut au maintien de la paix et de la sécurité internationale, ait voulu mettre fin à son engagement, rien ne justifiait qu'elle ait voulu aussi mettre un terme à l'opération de l'ONU au Rwanda

<sup>77</sup>Exhibit du procureur N° 106 du 07 décembre 2007 et N° 186 du 22 janvier 2008.

*ce sacrifice* »<sup>78</sup>. Le Cardinal Antoine Kambanda, atteste que le seul maître de cette entreprise est le seul Président Kagame « *Kagame a arrêté le génocide lui et lui seul* »<sup>79</sup>.

### 8. L'attentat : aucun témoin ne doit survivre.

Ceux qui ont suivi le comportement du Général Dallaire trouvent que ses démarches, sur demande du FPR, d'imposer un seul axe d'atterrissage, visaient à faciliter la préparation de l'attentat contre l'avion du Président contraint de n'atterrir qu'à partir de Ndera en face de la colline de Masaka<sup>80</sup>.

En février 1994, le point de contrôle tenu par la gendarmerie à la bifurcation de la route Rwamagana-Masaka fut supprimé. La MINUAR se chargea du contrôle de l'axe aéroport Kabuga.<sup>81</sup> La gendarmerie fut déplacée et installée à Kabuga.

L'attitude du Général Dallaire face à la mort de la Première ministre Agathe Uwilingiyimana et des casques bleus a interpellé plus d'un et moi particulièrement. S'il m'avait dit en arrivant à la réunion à l'ESM qu'Agathe Uwilingiyimana était cachée chez le Représentant du PNUD, il est certain que j'aurais été la voir. Si en arrivant à la réunion des officiers Dallaire avait signalé qu'on était en train de tuer des casques bleus, tout le monde se serait levé pour intervenir. Ces assassinats ont eu lieu à plus ou moins 100 m de l'endroit où nous étions. Il faut noter qu'au départ, nous n'avions pas d'inquiétude pour la sécurité de la Première ministre et des politiciens gardés par la MINUAR<sup>82</sup>.

Après l'attentat, la Première ministre Agathe Uwilingiyimana pouvait être suspectée. La Radio RTLM avait parlé d'un coup d'état concocté avec quelques civils et des Sous-lieutenants de son escorte. Un homme raisonnable ne pouvait y prêter foi. Mais sa déclaration aurait été un mensonge car le Général Dallaire voulait qu'elle annonce que l'avion du Président avait eu **un accident**. Quand l'avocat de la défense demanda au Général Dallaire s'il avait averti les Hauts responsables des FAR de sa décision, il dit aux Juges du TPIR qu'il valait mieux que cette décision soit la moins connue<sup>83</sup>.

Quand la Première ministre est allée se cacher chez le Représentant du PNUD celui-ci en avertit la MINUAR<sup>84</sup>. « *She may have thought she was safe at the UNDP compound. But New York and Dallaire were alerted to her presence and for several hours did nothing to ensure her safety* »<sup>85</sup>. Le Général Dallaire est passé près de cet endroit, mais il ne fit rien pour la sauver.

<sup>78</sup> Livre du Général Dallaire « J'ai serré la main du diable » p 451.

<sup>79</sup> Interview accordé au journal La Croix le 3 juin 2021, suite au discours du Président Français Emmanuel Macron en visite au Rwanda,

<sup>80</sup> L'ancien ministre des Transports et communications André Ntagerura a témoigné sur cette intervention de Dallaire pour forcer l'utilisation d'un seul axe d'atterrissage.

<sup>81</sup> Transcrit de l'émission radio sur la sécurité dans Kigali du 4 mars où le commandant de groupement Major Kanimba explique l'organisation des bases de patrouilles et le contrôle des axes routiers. Cette organisation avait été décidée de commun accord avec la Minuar.

<sup>82</sup> A l'arrivée de la Force de l'ONU, la Première ministre était protégée par un peloton de gendarmes. Le commandement de la Minuar décida de réduire le nombre de gendarmes et mit en place un détachement de casques bleus. Il en fut de même à Kimihurura où résidaient les hauts dignitaires du pays. La gendarmerie fut retirée et le bâtiment qu'elle occupait fut cédé à la Minuar. Pour nous la Minuar avait plus de capacité. Il n'y avait pas à s'inquiéter.

<sup>83</sup> Déposition du Général Roméo Dallaire dans le procès Bagosora et al 22 janvier 2004 transcrit p 90.

<sup>84</sup> Voir sa déclaration dans les archives du TPIR

<sup>85</sup> Maître Black « Who killed Agathe? »

Dallaire est passé devant le camp militaire de Kigali, il a vu les casques bleus en train de se faire lyncher. Il est venu à la réunion et a pris la parole pour nous dire que nous étions dans la bonne voie. « *Le Général Dallaire qui avait pris part à la réunion qualifia la décision de résolution d'hommes responsables et promit de tout mettre en œuvre pour aider à la mettre en pratique* »<sup>86</sup>.

Comment peut-on comprendre cet officier responsable de la Force onusienne qui sachant que la Première ministre ne pourra pas accomplir ses missions, ose nous encourager dans une voie qu'il sait pertinemment être sans issue ?

Les casques bleus furent sacrifiés. Partis avec le FPR dans la matinée du 6 avril à l'insu de leur commandant, ils furent désignés d'abord pour la défense de l'aéroport et après pour une mission d'escorte de la Première ministre.

*« Vers 8h 20, Agate demande de l'aide par l'intermédiaire de Y 6, dit qu'elle veut s'enfuir. S6 dit Y6 de rester à couvert et de ne pas la suivre*

*« Vers 8h 30, des problèmes techniques d'alimentation de la radio obligent S6 à quitter la salle de permanence et à reprendre la liaison à partir de son véhicule sur le parking.... à 08h45, les choses s'accélérent et Y6 signale que trois de ses hommes sont déjà mis au sol....A partir de ce moment, il n'y aura plus de contact avec Y6 sur le réseau bataillon. Ayant entendu de drôles de voix sur le réseau, il change de fréquence »*<sup>87</sup>.

Ma réflexion déjà exprimée dans mes observations adressées au Professeur André Guichaoua est un constat d'abandon de Lotin et ses hommes dans les moments critiques : « *Tout se passe comme si ayant mis le doigt dans un engrenage infernal, le groupe Lotin ait été sacrifié. A-t-il été impliqué dans une affaire aux retombées graves et imprévisibles ?* »<sup>88</sup>

D'après le rapport d'évaluation du Général Marc Jacqmin, interne aux forces armées belges, « *ces militaires nouveaux arrivés, dans un climat général d'amateurisme et d'ignorance de la situation réelles des actions politiques en présence et des foyers terroristes infiltrés l'on peut s'imaginer aisément l'exploitation susceptible d'être tirée d'une mission bidon commandée sans l'aval du commandant de secteur à proximité de la colline de Masaka* »<sup>89</sup>.

Le Procureur François Nsanzuwera laisse entendre l'assistance technique des casques bleus qu'ils auraient pu fournir aux tireurs FPR qui les avaient conduits<sup>90</sup>. Cette même association est présentée par ceux qui font prévaloir le télégramme du FPR capté par le centre d'écoute des FAR ajoutant que les tireurs mortiers étaient des spécialistes pouvant tirer aussi sur les objectifs aériens.

Concernant le nombre de morts, des indications montrent que treize personnes avaient été envoyées chez la Première ministre. Des trois hommes au sol chez elle, deux furent enlevés et le Général Dallaire ne savait pas où ils se trouvaient. Le troisième est resté avec les autres casques bleus d'où le onzième corps trouvé à la morgue<sup>91</sup>. Le soir, avec le chauffeur du Général

<sup>86</sup> Contribution des FAR à la Recherche de la Vérité : Problème du vide institutionnel.

<sup>87</sup> Voir le rapport Kibat. Les officiers sont désignés par une lettre et un chiffre.

<sup>88</sup> Lettre ouverte au professeur André Guichaoua par le Général Ndingilijimana 04 août 2010

<sup>89</sup> Groupe d'expert internationaux sous la direction de Charles Onana : « Silence sur un attentat », le scandale du génocide rwandais. Edition Duboiris 2005 p 51.

<sup>90</sup> Commission belge : audition de Nsanzuwera 22 avril 1997 compte rendu analytique des auditions. Le télégramme capté par le service d'écoute du réseau FPR déposé en preuve devant le TPIR dans les procès militaire I et II.

<sup>91</sup> Les membres de la commission parlementaire belge ont soulevé entre autres problèmes, celui du nombre de morts. L'Ambassadeur Swinnen y a répondu de la manière suivante :

Dallaire et le Colonel Murasampongo, nous avons compté 11 corps. Le Père Guy Theunis parle de 16 autopsiés à Nairobi. D'après le rapport Kibat, ces personnes auraient trouvé la mort sur les barrages près de l'aéroport et dans les affrontements pour l'atterrissage de l'avion C-130<sup>92</sup>.

Tous ces témoins sur l'attentat ne devaient pas survivre : La Première ministre et les casques bleus pouvaient connaître les auteurs de l'attentat tout comme les techniciens gendarmes français Alain Didot et René Maïer chargés de la maintenance du matériel de transmission de l'Armée. Ils furent abattus par le FPR.

*Vous écrivez : « Le 8 avril en fin d'après-midi nous apprenions qu'un militaire français et son épouse monsieur et madame Didot et monsieur Maier avaient été tués ». Personnellement je l'ai appris quand le Colonel Damy Conseiller à l'Etat-major de la Gendarmerie est venu me demander d'envoyer la gendarmerie pour retirer les corps. Les gendarmes n'ont pas pu franchir la ligne défensive du FPR. Les Pères Dominicains vivant à Kacyiru donnent l'état de la situation dans cette zone le 7 avril au matin « Très tôt Kacyiru est occupé par les rebelles (Inkotanyi FPR) qui installent un poste en face de notre maison dans les bâtiments abandonnés de l'Église Baptiste. Nos nouveaux voisins sont toujours demeurés discrets mais toujours attentifs. Des tranchées sont creusées tout le long de notre parcelle »<sup>93</sup>*

Pour le retrait des corps, Alexandre Goffin écrit : *« Le 13 avril le colonel Maurin chef de la coopération militaire française requiert l'aide du PC bataillon. Trois coopérants ont été assassinés dans leur maison située en zone FPR. Comme seuls les Belges pouvaient s'aventurer sans risque dans ce quartier à Kigali, ils ont mené l'opération »<sup>94</sup>.*

L'atelier de ces techniciens français, que j'ai eu l'occasion de visiter, se trouvait à côté de l'Etat-major de la Gendarmerie. Ils avaient le même système d'écoute du réseau FPR que celui qu'ils avaient installé à Gisenyi. Ce système leur permettait également de communiquer avec les pilotes de l'avion présidentiel<sup>95</sup>. Ils ont pu suivre les conversations avec le personnel naviguant du Falcon ainsi que les messages envoyés par le FPR. Un sous-officier rwandais qui travaillait avec ces Français fut abattu en se rendant au service le 8 avril.

Question du Sénateur M. Goris : *« A quel moment saviez-vous que trois casques bleus avaient disparu » ?*

L'Ambassadeur Swinnen : *« Au plus tard jeudi soir, mais je ne sais plus qui m'a informé de cet incident. Je l'ai signalé à Bruxelles ».*

Sénateur Goris : *« Le Père Theunis nous a dit qu'il y avait 11 corps...avez-vous l'identité de cette 11<sup>ème</sup> personne avez-vous des listes de Belges ? Est-il possible que des belges résidaient illégalement au Rwanda? »*

L'Ambassadeur Swinnen *« l'identité de cette 11<sup>ème</sup> personne reste un mystère ».*

<sup>92</sup> Rapport Kibat : *« A partir de la route vers Kigali ...la route principale a été bloquée par la garde présidentielle dans le courant de la soirée. La garde présidentielle ouvre le feu sur une jeep conduite par le Lt Demeyere » ; « Y 5 parti de l'ETO où il a vu le médecin vient à l'aéroport » - « Plus tard un autre groupe dans une jeep ambulance ».*

Dans les affrontements les casques bleus sont désarmés *« 21 h Relax signale que deux GP (fusils à crosse repliable) ont été confisqués ».*

<sup>93</sup>Revue Dialogue N° 177 sur les événements d'avril à juillet 1994

<sup>94</sup> Voir Alexandre Goffin « Rwanda 7Avril 1994 - Dix commandos vont mourir » Edition Pire

<sup>95</sup> Un certain Dupaquier amena l'opérateur radio d'écoute du réseau FPR à changer ses déclarations faites sous serment devant les Juges du TPIR. Ils ignoraient que le système était double. Le commandant du camp Gisenyi ne pouvait pas se permettre de modifier ou inventer des messages.

Dans ce même programme destiné à étouffer la vérité sur l'attentat, Monsieur Marcel Gérin gérant d'un ranch au Mutara témoin de certains faits, aurait été menacé au point qu'il a dû fuir la Belgique. Monsieur Juvénal Uwilingiyimana, ancien directeur de l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN), fut menacé et assassiné. Son corps fut jeté dans le canal Bruxelles-Charleroi. Ses déclarations lui auraient valu la mort. Il affirmait notamment que le Lieutenant Lotin n'était jamais arrivé au parc de la Kagera le 6 avril 1994<sup>96</sup>.

Finalement, puisqu'apparemment les témoins décisifs n'ont pas survécu et que les Juges français n'ont pas été convaincus par les témoignages présentés contre le FPR quelle est leur avis sur les aveux du présumé coupable ? Le 2 avril 94, le général Kagame avertit Dallaire qu'on était à «*la veille d'un cataclysme et qu'une fois enclenché, aucun moyen ne permettrait de le contrôler*»<sup>97</sup>.

Interviewé par le journaliste Stephen Sackur sur les raisons d'avoir assassiné le Président Habyarimana: «*But you didn't have a right to shoot down his plane and to assassinate him*». President Paul Kagame répond: «*Well I had a right to fight for my rights*»<sup>98</sup>.

Pour le Général Kagame cet acte n'a aucun intérêt : «*je m'en fous complètement de la mort de Habyarimana ; je m'en contrefiche. Je ne vais pas perdre mon temps à chercher comment on l'a tué ou qui l'a tué ; je me fous pas mal de tout ça. Pourquoi ce foin autour de l'avion, autour de Habyarimana ? Habyarimana était un tueur, c'était un génocidaire, un dictateur. A la limite on peut se demander ce qui est arrivé à l'avion, mais sûrement pas avoir pitié de Habyarimana*»<sup>99</sup>.

***S'il était établi que le FPR a commis l'attentat, l'histoire du génocide serait à réécrire, affirme Carla del Ponte Procureur du TPIR, et sans l'attentat, il n'y aurait pas eu génocide.***

## 9. Un génocide reconnu avant l'enquête

Vous écrivez : «*Dans la partie factuelle du rapport, j'insistais sur le fait que plusieurs de mes interlocuteurs ont mentionné les massacres en zone gouvernementale qualifiés de génocide. Cette qualification était reprise deux jours plus tard par Alain Juppé premier dirigeant après le Pape à s'exprimer ainsi .... Du 24 au 25 mai, je me trouvais avec Mme Michaux-Chevry à Genève pour la session spéciale de la Commission des droits de l'homme, au cours de laquelle notre ministre dénoncerait le génocide en cours*»<sup>100</sup>.

Je ne connais pas les interlocuteurs que vous avez rencontrés. J'ai noté seulement que le 22 avril 1994, invitée à la Maison-Blanche, Monique Mujawamariya fit une intervention remarquable : «*She sought US support in urging the UN to make a determination that the action taking place in Rwanda constitute genocide and expressed a desire to have Jacques*

<sup>96</sup> Plusieurs interventions ont été faites sur la mort de Juvénal Uwilingiyimana dont celle d'Alain De Brouwer auprès du Parlementaire Georges Dallemagne. Les prisonniers du TPIR à Arusha ont fait un communiqué de presse soulignant qu'avant d'être assassiné, Monsieur Juvenal Uwilingiyimana a eu l'occasion de dénoncer les mauvais traitements et les tortures psychologiques dont il a été l'objet de la part des agents du TPIR, MM. Richard Renaud, directeur des enquêtes, Stephen Rapp, chef des poursuites, Rejean Tremblay et André Delvaux enquêteurs. Tout porte à croire que les agents du Procureur du TPIR ne sont pas étrangers à ce drame. Maître Christopher Black fit une requête au Tribunal demandant qu'il y ait une enquête mais rien ne fut fait.

<sup>97</sup> Roméo Dallaire : «*J'ai serré la main du diable*», p. 279

<sup>98</sup> Emission à la BBC le 7 décembre 2007.

<sup>99</sup> Sur les ondes de la RFI le 14/3/2004.

<sup>100</sup> Livre de l'Ambassadeur Jean Michel Marlaud «*Dire l'indicible*» p 130

*Roger Booh-Booh replace as mediator of conflict* ». <sup>101</sup> Cette dame membre d'une association de défense des droits de l'homme connue surtout pour son militantisme dans le FPR s'est fait remarquer lors des tournées de l'artiste Cécile Kayirebwa. Monique Mujawamariya en était l'organisatrice et l'interlocutrice auprès du ministère de la Jeunesse et du Mouvement coopératif <sup>102</sup>. Le document déclassifié N° 5 du 22 avril des services américains reprend les informations données par Monique Mujawamariya. Elle désigne 4 officiers : Augustin Bizimungu, Théoneste Bagosora, Simbikangwa et Nkundiye comme conducteurs du génocide.

D'autres démarches eurent lieu pour accréditer le génocide « *En mai 1994, au cours des débats aux Nations unies, Madeleine Albright et Sir David Hannay, ambassadeur britannique auprès de l'ONU avaient pendant un certain temps hésité à utiliser le terme « génocide » mais lorsqu'un déluge de rapports sur la situation au Rwanda balaya leurs objections, les États-Unis se retranchèrent derrière l'argument voulant que les problèmes de sécurité africains devaient être résolus par les forces militaires africaines* » <sup>103</sup>.

Le 25 mai 1994, avec les membres de la commission des Droits de l'Homme à Genève, vous avez déclaré qu'il y avait eu génocide. Le Pape avait déjà donné le ton pour le proclamer haut et fort.

Pour confirmer la qualification des événements meurtriers de « génocide », le Conseil de Sécurité des Nations Unies, par la résolution n° 935, institua une commission d'enquête avec le Professeur René Degni Ségui comme rapporteur. Celui-ci expliqua à la Commission Sénatoriale belge le contexte de sa mission « *Il est vrai qu'à la suite de ce qui se passait, la presse internationale et tout le monde a crié. Les Nations Unies n'ont pas bougé. Je pourrais même remonter plus loin pour indiquer qu'en janvier 1993, j'ai eu le privilège de me rendre au Rwanda dans le cadre d'une commission internationale d'enquête dont faisaient partie deux personnes qui ont déposé ici : Madame Alison Des Forges et l'avocat Eric Gillet. Déjà nous avons tiré la sonnette d'alarme pour dire qu'un génocide se préparait* » <sup>104</sup>.

Degni Segui évoqua les dossiers sensibles qui ont été subtilisés. Il révéla, sur les antennes de RFI, le vol d'un dossier concernant les casques bleus tués au Rwanda : « *J'ai eu quelques difficultés au niveau de Genève avec le service « Procédure spéciale » où j'ai constaté que dans l'enquête que je menais sur le génocide, il y avait un certain nombre de documents qui avaient été collectés, trois séries de documents qui ont disparus....J'ai eu une véritable obstruction au niveau de la découverte, c'était surtout au sujet des casques bleus belges qui avaient été assassinés en même temps que le Premier Ministre, Agathe, et c'était l'ensemble de ces documents* » <sup>105</sup>.

Il voulut recueillir des informations à partir de la boîte noire de l'avion du Président

<sup>101</sup> Doc number 94 state 110049 Exhibit Bizimungu ID 106 dans procès Ndindiliyimana et all.

<sup>102</sup> Monsieur Valens Kajeguhawa dans son livre « Rwanda : Terre de paix à Terre de sang et Après ? » parle de Cécile Kayirebwa et de son rôle dans la mobilisation des Tutsi à l'intérieur du pays pour la guerre du FPR. Monique Mujawamariya trône avec le Général Dallaire dans le colloque du 1 au 3 juin 2014 à la Haye avec les observateurs actifs et autres intervenants de la scène politique rwandaise au cours de la période du génocide des Tutsi.

<sup>103</sup> Le Général Roméo Dallaire « *J'ai serré la main du diable* » P472

<sup>104</sup> Voir audition de Dégni Ségui à la commission belge où il révéla qu'il était en contact avec le Ministre d'Etat ; le libéral Jean Gol, le Ministre des Affaires étrangères Frank Vandenbroecke, Eric Gillet et qu'ils partageaient les mêmes analyses.

<sup>105</sup> La déclaration de Degni Segui, le 14 mars 2004, sur les antennes de RFI.

Habyarimana. *« Lorsque j'ai demandé la boîte noire... Finalement la France affirme qu'il n'y a pas de boîte noire sur un avion spécial »*<sup>106</sup>. Or le Général Roméo Dallaire dit l'avoir eu dans ses mains et transmis à New York. *« Le 10 avril 2004, il a animé une conférence à l'Université nationale du Rwanda sur l'échec des forces de la MINUAR qu'il avait le mandat de diriger pendant la période de guerre civile de 1994. Après son exposé, les questions du public ont tourné autour de l'abattage de l'avion de l'ancien Président rwandais Habyarimana. Le Général Dallaire a répondu que la boîte noire est arrivée à son bureau le soir du 24 mai 1994 par pur hasard. Il l'a envoyée aux Nations Unies pour faire des investigations sur des données qu'elle comportait »*.<sup>107</sup>

Le Juge anti-terroriste Jean Bruguière mena l'enquête et conclut sur la responsabilité du FPR dans l'attentat. En contre réaction les dirigeants du Rwanda accusèrent la France d'être impliquée dans le génocide. Il y eut la rupture des relations diplomatiques. La contre-offensive de Kigali fit donc reculer les autorités françaises. Une autre enquête fut commanditée. Le 21 décembre 2018, les juges d'instruction Herbaut et Poux de la cour d'appel de Paris confirmèrent le non-lieu sur l'attentat, autrement dit un crime sans auteur.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il n'y a pas eu, à ce jour, une véritable enquête globale sur la tragédie rwandaise de 1994. La majorité des témoins et des experts reconnaissent que l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana fut l'étincelle qui alluma l'incendie. Ils reconnaissent aussi et nous l'avons expérimenté, que la guerre imposée par le FPR alimenta une dynamique de violence qui débuta en octobre 1990. Le professeur Filip Reyntjens affirma devant la Cour au TPIR que sans la guerre il n'y aurait pas eu génocide et qu'aucune étude sérieuse n'avait été menée sur cette situation.

Le Secrétaire Général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali affirme *« qu'il y a eu une certaine conspiration du silence... parce qu'après tout c'est ce problème qui a provoqué le génocide. Deux Présidents Hutu se font tuer, donc la réaction de la majorité Hutu sait que le pouvoir que nous avons est en danger. Je ne dirai pas que c'est l'unique cause mais une des causes du génocide et personne n'essaie de connaître comment ça s'est passé »*.<sup>1081</sup>

Le Rapporteur spécial de l'ONU, le professeur René Degni Ségui, la personne attitrée pour mener l'enquête conclut n'avoir pas trouvé les éléments de la préparation du génocide ou la planification. Il indiqua cependant la clef du problème à savoir l'attentat et ses complices *« L'attaque de l'avion constitue le nœud gordien du génocide ... Je n'ai pas de réponse à la question de savoir qui l'a tué, j'invoque l'interférence entre les puissances qui ont laissé faire alors que tout présageait ce qui allait arriver »*<sup>109</sup>. Le Président Sarkozy à l'occasion de sa visite au Rwanda fit entendre qu'il y a eu une erreur d'appréciation certainement sur cet événement.

Le Secrétaire Général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali évoque l'implication des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne : *« In march 2004, the former Secretary General declared to the French daily liberation that a major problem at UN was that Department of peacekeeping operations*

<sup>106</sup> Audition Degni Ségui le 17 juin 1997 devant la Commission sénatoriale belge.

<sup>107</sup> Voir la nouvelle Relève N° 486 du 15 au 30 avril 2004. « La Minuar fut un échec » par Jean Claude Rubingisa.

<sup>108</sup> Interview de Boutros Ghali, ancien Secrétaire Général de l'ONU sur les antennes de Radio France Internationale RFI le 24/3/2004

<sup>109</sup> Voir l'audition de Degni Ségui par la Commission du Sénat en date du 17 juin 1997.

*was very infiltrated by American authorities. Why did the United States and Great Britain oppose intervening in Rwanda when it could have been helpful and necessary? "Is this not a repetition of Fachoda ? »<sup>110</sup>.*

Dans son rapport, votre prédécesseur l'Ambassadeur Georges Martres évoque la concurrence entre la France et les USA dans les pays africains. Il écrivait « *On ne peut que craindre l'intervention croissante de l'OUA que les Américains comptent utiliser pour augmenter leur propre influence à peu de frais. Le rôle dominant joué jusqu'ici par la France au Rwanda en sera fortement compromis »<sup>111</sup>.*

Sachant tout ce que nous avons tenté pour revenir aux accords de paix ce n'est pas nous qui nous sommes opposés à toute action humanitaire « *Au sommet de Tunis du 13 au 15 juin, les représentants du gouvernement génocidaire étaient sourds à tout argument humanitaire mais même un sens politique minimum, ne comprenaient pas que le génocide les privait définitivement de toute chance de se faire entendre par la communauté internationale.* »<sup>112</sup> En fait, il s'agit des boucs-émissaires qu'il faut faire taire définitivement.

Les boucs-émissaires qu'il faut phagocytter pour qu'ils ne puissent contredire la présentation des événements devenue un catéchisme qu'on enseigne. C'est dans ce cadre que nous situons éloignement des pays occidentaux des personnes acquittées et ceux qui ont terminé leur peine devant le TPIR. Ceux-ci ne peuvent rejoindre leur famille ni trouver un pays d'accueil. Et ceux qui y parviennent malgré tout, faut-il les faire taire notamment par de nouvelles accusations<sup>113</sup>. Ceux qui osent défendre le droit élémentaire de ces acquittés et des libérés tels les membres de l'association des avocats de la défense et ceux de la commission Afrique Centrale des Rencontres pour la Paix ainsi que des anciens membres des organismes politiques et humanitaires comme l'IDC, sont ignorés quand ils ne sont pas décriés.

Monsieur l'Ambassadeur, votre prédécesseur semble faire valoir la supériorité d'une race sur une autre « *Les Hutu constituent au Rwanda et au Burundi l'ethnie la moins douée, mais elle est la plus nombreuse et il est inévitable que par la paix ou par les armes elle finisse par l'emporter* »<sup>114</sup>. S'il s'agit d'être doué dans la manipulation, le cas du Général Dallaire en est une preuve parmi tant d'autres. L'Ambassadeur Martres a probablement eu l'occasion de l'expérimenter.

Considérant que tout ce que le Général Dallaire Haut Responsable de la Force onusienne n'a pas voulu faire, interdire ou vérifier ne peut pas s'expliquer par la manipulation ni par les ordres qu'il aurait reçu, j'ai porté plainte contre lui devant les Juridictions belges pour sa

<sup>110</sup> Interview Boutros-Ghali with Robin Philpot 26 fev 2005 "Second thoughts on the Hotel Rwanda".

<sup>111</sup> Livre de l'Ambassadeur Jean Michel Marlaud "Dire l'indicible" p 19

<sup>112</sup> Livre de l'Ambassadeur Jean Michel Marlaud « Dire l'indicible » p 131.

<sup>113</sup> Le Dr André Rwamakuba se trouvant en Suisse a essayé d'expliquer et contredire les affirmations sur les événements du Rwanda, il s'est fait attaquer par les défenseurs de l'histoire intangible sur le drame rwandais sur les réseaux sociaux, il en fut de même de monsieur Jean Mpambara tout récemment en France. Monsieur l'Ambassadeur Jean Michel Marlaud adopte cette même stratégie en accusant faussement le Général Ndindiliyimana.

<sup>114</sup> Livre de l'Ambassadeur Jean Michel Marlaud « Dire l'indicible » p 19.

responsabilité flagrante dans la mort de la Première ministre Agathe Uwilingiyimana et dans celle des casques bleus pour son omission d'agir<sup>115</sup>. Mais c'est une illusion que de penser qu'il pourrait y avoir un procès contre quelqu'un qui fut décoré des plus hautes distinctions de son pays et des USA<sup>116</sup>. En effet, qui peut oser accuser celui qui dans les forums internationaux d'experts et acteurs, porte l'étendard du génocide rwandais<sup>117</sup> ?

La théorie de la supériorité des Tutsi sur les Hutu est une politique de « diviser pour régner ». A part certains au sein du FPR, les Tutsi comme les Hutu ne pourront pas accepter cette politique. Il s'agit d'une expression de l'ethnisme qui est un des fondements de l'idéologie génocidaire qu'il faut combattre.

La tragédie rwandaise a emporté les Hutu aussi bien que les Tutsi. L'enquête de Degni Ségui conclut sur une possible situation de double génocide « ... *Le véritable problème consiste à savoir s'il y a eu un double génocide. J'ai recueilli des déclarations qui font part de 350.000 hutu tués... Les différents actes commis par le FPR sont expliqués par la vengeance de punir les génocidaires. Il m'est donc difficile de me prononcer* »<sup>118</sup>. Aujourd'hui, il en est qui avec des éléments de preuves se prononcent sur l'existence du double génocide.

Le professeur Reyntjens est positif. Il parle de la diabolisation des Hutu : *La diabolisation des Hutu qui ne disparaîtra que lorsque les Hutu reconnaîtront que certains Hutu ont commis des crimes et lorsque les Tutsi reconnaîtront que certains Tutsi ont commis des crimes* »<sup>119</sup>.

Comme la conférence au Sénat français eut lieu « *En dépit d'une intense pression des relais de Paul Kagame en France – et au prix de grossiers mensonges détaillés ici – le colloque intitulé « Afrique des Grands-Lacs : 60 ans d'instabilité », a pu se tenir au Sénat le 9 mars 2020* »<sup>120</sup>, je ne doute pas que les derniers secrets du génocide finiront par être dévoilés et que ceux qui tirent profit de la situation actuelle s'adapteront à la réalité.

<sup>115</sup> Voir en annexe la plainte déposée devant les juridictions belges et l'invitation à venir entendre la procédure.

<sup>116</sup> Le lieutenant-général Dallaire est Officier de l'Ordre du Canada, Grand officier de l'Ordre national du Québec et Commandeur de l'Ordre du mérite militaire. Il est aussi lauréat de la Médaille Pearson pour la paix de l'Association canadienne pour les Nations Unies, du prix de l'éthique en affaires publiques d'Arthur Kroeger College de l'Université Carleton, d'un prix d'excellence du Manitoba Health Sciences Centre et du prix d'humanisme de l'Université Harvard.

<sup>117</sup> Un colloque du 1 au 3 juin 2014, a rassemblé à la Haye/Hollande différents observateurs actifs et autres intervenants de la scène politique rwandaise. Plusieurs experts s'y sont rassemblés y compris les onusiens et autres qui prenaient des décisions politiques à cette époque. Organisé par une ONG américaine US Holocaust Museum en collaboration avec l'institution hollandaise « The Hague Institute for Global Justice », le colloque a vu la participation d'une délégation rwandaise composée du Sénateur Jean Damascène Bizimana, du Conseiller à la Présidence Faustin Kagame et dirigée par l'Ambassadeur Charles Murigande. D'autres Rwandais dont l'ancien Ministre Patrick Mazimpaka (Installation 1994) **Monique Mujawamariya**, James Gasana (armée 1993) mais aussi un journaliste de la BBC Venuste Nshimiyimana. On notait aussi la présence du Lt- Gén Roméo Dallaire, ancien commandant des casques bleus au Rwanda. »

<sup>118</sup> Sénat de Belgique COM-R 1-82 ; Session Ordinaire 1996-1997. Compte rendu des auditions, mardi le 17 juin 1997. Audition de M. DEGNI- SEGUI p 760-765.

<sup>119</sup> Lettre du 25 novembre 2004 répondant à la mienne dans laquelle nous lui exposons notre stratégie de défense.

<sup>120</sup> L'auteur a recensé les ténors parmi les groupies et indique leur stratégie dans l'observatoire géostratégique Numéro 278 du 13 avril 2020 <https://prochetmoyen-orient.ch/delire-propagandiste-autour-dun-colloque-sur-lafrique-des-grands-lacs>

## 10. En guise de conclusion.

Succédant à l'Ambassadeur Georges Martres en mai 1993, vous avez voulu des relations franco-rwandaïses s'incarnant dans un cadre davantage multilatéral et vous n'avez pas hésité à défendre l'accord de paix d'Arusha, ainsi que l'opération onusienne de maintien de cette paix. Votre témoignage jette un éclairage sur l'existence d'un coup d'État dès janvier 1994 « *un triomphe de la criminalité politique* » qui a des liens avec les déchaînements de violences, encore toujours à l'œuvre depuis une trentaine d'années dans la région des « *Grands Lacs* » particulièrement dans l'Est du Congo.

Votre contribution en publiant « *les mémoires d'un ambassadeur* » est loin de se borner à un plaidoyer sur l'action de la France au Rwanda, mais attire l'attention sur les démarches du politique et même du judiciaire qui se laisse conduire par les enquêtes comme celle dite Duclert. Outre le fait que le rapport de cette enquête soit contesté, il suscite des ambiguïtés et obstrue les voies de poursuite des criminels responsables de crimes contre l'humanité, ainsi que de génocide.

La requête orale sur la poursuite sélective déposée par la défense du Général Augustin Ndindiliyimana en procédure d'urgence le 24 mars 2004 « *motion for a stay of the indictment or in the alternative a reference to the Security council* » n'a-t-elle pas toute sa pertinence ? Les éléments développés dans la présente lettre mettent à mal les arguments du Procureur sur son pouvoir discrétionnaire de poursuite sélective. Il est suffisamment démontré que d'autres personnes impliquées dans le drame rwandais même comme des principaux conducteurs n'ont pas fait objet de poursuites<sup>121</sup>. Le procureur a par ailleurs admis la réalité des poursuites sélectives dans les termes suivants : « *Il y a effectivement un processus sélectif – je dois l'admettre -, de par la nature même du pouvoir discrétionnaire qui revient de droit au Procureur. Nous devons procéder effectivement à une certaine sélection, en ayant à l'esprit qu'il y a des milliers de cas qui doivent être traduits devant notre juridiction ; mais nous n'avons pas effectivement des ressources suffisantes. Et vous savez que nous devons clore notre mandat en 2008* »<sup>122</sup>.

Dès lors la saisine du Conseil de sécurité de l'ONU n'est-elle pas une solution envisageable et la révision de certains procès ?

Monsieur l'Ambassadeur,


Avec tous ce que nous venons de découvrir ensemble, nous faisons un grand pas sur le chemin de la vérité. Parmi les secrets d'histoire, on a longtemps enseigné que c'est l'Empereur Néron qui incendia Rome afin de trouver un bon prétexte à la persécution des chrétiens. Il a fallu du temps pour connaître la vérité sur cet incendie. Dans le cas du génocide rwandais vous aurez apporté un rayon de lumière. J'ai songé demander à la Justice belge de reconsidérer ma plainte contre le Général Dallaire, qui sans doute avec le FPR, ont joué un grand rôle dans la mort des accords de paix et surtout contre le Général Dallaire pour sa responsabilité première dans la mort des casques bleus belges et de la Première ministre Agathe Uwilingiyimana comme vous l'aurez constaté. Mais, le plus important est que la jeunesse rwandaïse, des Hutu et des Tutsi,

<sup>121</sup> Requête orale Transcrit du 20 septembre 2004. Décision de la chambre rendue 26 mars 2004

<sup>122</sup> Audience du 20 septembre 2004 dans l'affaire Ndindiliyimana et consorts : transcrit p 35.

puisse se servir de votre livre confronté à la réalité des faits et découvre la vérité. Ainsi pourra-t-elle bâtir un Rwanda nouveau où règneront la paix et le respect mutuel. Ils auront à répondre encore davantage aux questions pertinentes que posa le Professeur Reyntjens sur le projet de loi dit Forest contre le révisionnisme et le négationnisme. Il écrit : « *Peut-on expliquer la large participation populaire lors du génocide sur base exclusivement d'une haine anti-tutsi artificiellement induite ? Quel a été le rôle du FPR ? Est-ce que la violence de 1994 a été uniquement ethnique et politique ou ses ressorts ont été plus complexes ? Qui a abattu l'avion du Président Habyarimana événement déclencheur du génocide ? Combien de victimes, faut-il déplorer dans l'un et l'autre groupe ethnique ? Le FPR a-t-il commis des crimes de guerre et contre l'humanité au Rwanda ? Comment un juge pourrait-il établir la vérité judiciaire si la vérité historique n'est pas établie ?* »<sup>123</sup>.

Voilà, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, mes quelques observations et témoignages. Je les sou mets à votre attention tout en vous priant d'agréer l'expression de ma très haute considération.



Augustin Ndingiyimana

Général-Major

Ancien Ministre

Ancien Chef d'Etat-major de la Gendarmerie rwandaise

Copie à :

Dr Jean Damascène Bizimana Ministre Rwandais de l'unité, de la réconciliation et de l'éducation civique.

Mr Vincent Van Quickenborne Ministre Belge de la Justice

Mr Eric Dupond-Moretti Ministre Français de la Justice

Madame Catherine Colonna Ministre Français des Affaires Etrangères

Madame la Juge Gatti Santana Président du Tribunal Pénal International Mécanisme résiduel.

Monsieur Serge Brammertz, Procureur du mécanisme résiduel des Tribunaux de l'ONU.

Monsieur Aboubacar M. Tambadou, Greffier du mécanisme résiduel des Tribunaux de l'ONU

Maître Christopher Black et Maître Vincent Lurquin.

<sup>123</sup> Intervention du Professeur Reyntjens sur le projet de la loi sur le négationnisme.

**Annexes :**

1. Transcrit du discours du Président Sindikubwabo le 19 avril 1994.
2. La plainte contre le Général Dallaire et l'annonce des procédures par le Greffe de Bruxelles.
3. Requête orale sur la poursuite sélective et réaction du Procureur du MTPI et du TPIR Hassan Bubacar Jallow, voir Transcrit du 20 septembre 2004. Décision rendue par la chambre.
4. Conférence débat au Sénat français : Extrait du <https://prochetmoyen-orient.ch/delire-propagandiste-autour-dun-colloque-sur-lafrique-des-grands-lacs:Observatoire> Géostratégique Numéro 278/13 Avril 2020